

SOUS BASSIN-VERSANT DE L'ARDECHE

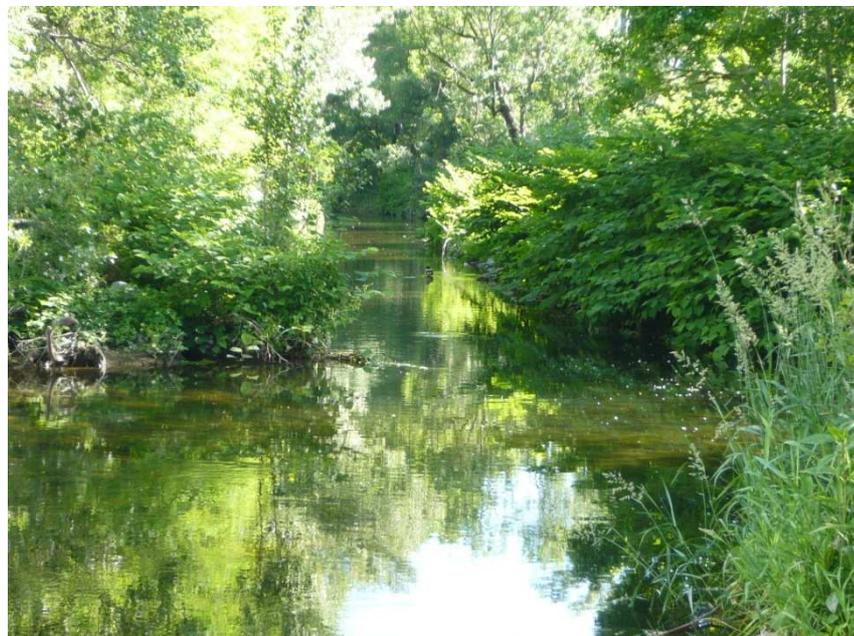
EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

-

Pièce n°1 jointe au dossier de
Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
au titre de l'article L211-7 du Code de l'environnement

-

Conditionnant la mise en oeuvre des travaux de gestion de la végétation et du transport solide sur les cours d'eau du sous bassin versant de l'Ardèche



élaboré par EPTB / Syndicat Mixte Ardèche Claire

Date de la demande : mai 2017 – Pour une durée de 7 (sept) ans : de 2017 à 2023

Sommaire

Préambule : objet de la demande et identité du pétitionnaire.....	2
1.Présentation du projet.....	3
1.1.Description des plans de gestion.....	3
1.2.Localisation des travaux par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés.....	4
1.3.Nature des interventions.....	5
1.3.1. Sur la végétation.....	5
1.3.2. Sur le transport solide.....	5
2.Présentation des sites N2000 et évaluation préliminaire.....	7
2.1.Présentation des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés.....	7
2.2.Habitats et espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être affectés.....	7
Site FR 820 1664 « Vallée de la Bourges et bois de Cuze ».....	8
Site FR 820 1670 « Cévennes ardéchoises, partie montagne ».....	9
Site FR 820 1657 « Moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras ».....	10
Site FR 820 1654 « Basse Ardèche Urganienne ».....	20
Site FR 820 1677 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».....	31
2.3.Évaluation préliminaire.....	32
3.Analyse des incidences et mesures de suppression et de réduction des incidences.....	33
3.1.Incidences potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire et mesures de suppression et de réduction des incidences.....	33
3.2.Incidences potentielles sur les habitats d'intérêt communautaire et mesures de suppression et de réduction des incidences.....	38
4.Conclusions des incidences du projet.....	41

Préambule : objet de la demande et identité du pétitionnaire

Le projet porté par le Syndicat Mixte Ardèche Claire concerne la **mise en œuvre des plans de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau et du transport solide du sous bassin-versant de l'Ardèche** sur la période 2017-2023.

Les travaux envisagés dans le plan de gestion de la végétation consistent à entretenir la végétation rivulaire pour le maintien des fonctionnalités du milieu et la limitation des facteurs aggravants des crues : travaux forestiers, élagage, recépage.

Les travaux envisagés dans le plan de gestion du transport solide consistent à remobiliser les matériaux alluvionnaires figés (atterrissements végétalisés) ou bloqués (atterrissements en amont des ouvrages transversaux) :

- réactivation de la dynamique sédimentaire par dévégétalisation et scarification d'atterrissements
- remobilisation de la charge solide par création de chenaux de dynamisation

Ces travaux font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L211-7 du Code de l'environnement permettant au Syndicat d'intervenir sur des terrains privés avec des fonds publics du fait de l'intérêt général et de l'urgence des travaux.

Certains des travaux programmés sont situés en tout ou partie dans des sites Natura 2000. « La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites. L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. » (<http://www.developpement-durable.gouv.fr>).

Le dispositif Natura 2000 repose sur des listes de « documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installations, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel » soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Il existe une liste nationale (décret du 9 avril 2010) et des listes locales arrêtées par le préfet de département. Or, l'arrêté préfectoral n° 2010-354-28 du 20 décembre 2010 du département de l'Ardèche précise que les plans de gestion et les programmes pluriannuels d'entretien et de gestion des cours d'eau visés à l'article L.215-15 du Code de l'environnement sont soumis à évaluation des incidences (alinéa 13°) dès lors qu'ils se situent en tout ou partie à l'intérieur des périmètres Natura 2000.

Les travaux de gestion de la ripisylve et du transport solide programmés par le Syndicat Mixte Ardèche Claire sont situés en partie en site Natura 2000 et sont donc soumis à évaluation des incidences.

Porteur du projet : « **mise en œuvre des plans de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau et du transport solide du sous bassin-versant de l'Ardèche** »

EPTB / Syndicat Mixte Ardèche Claire
4 allée du Château 07 200 VOGUE
Tel : 04 75 37 82 20
Mail : serv.admin@ardecheclaire.fr
N° SIRET : 24070065800018

Représenté par son Président en exercice : M. Pascal BONNETAIN

Contacts techniques :

Anne FELL, chargée de mission Rivière : contrat.riviere@ardecheclaire.fr

Aude LHOSTE, responsable Travaux : travaux@ardecheclaire.fr

Govan MARTEL, technicien rivière : gmartel.technique@ardecheclaire.fr

1. Présentation du projet

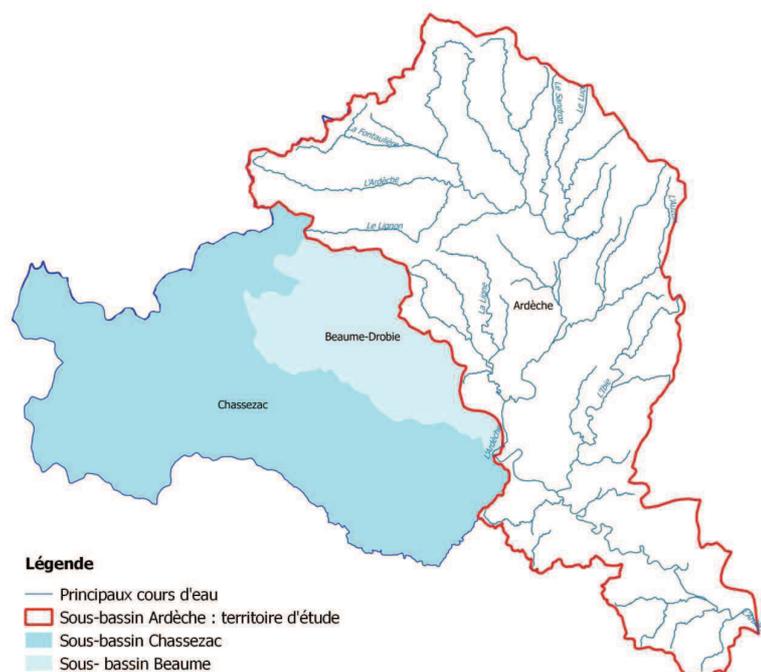
1.1. Description des plans de gestion

Les travaux envisagés sur la ripisylve sont issus de l'étude « Plan de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau du sous bassin-versant de l'Ardèche » élaboré en régie par le Syndicat Mixte Ardèche Claire et finalisé en décembre 2016. Ce plan de gestion consiste en une compilation et une actualisation des précédents programmes d'entretien de la végétation mis en œuvre par le Syndicat Ardèche Claire depuis 1999.

Les travaux envisagés sur le transport solide sont issus du « Plan de gestion du transport solide du sous bassin-versant de l'Ardèche » élaboré à partir du « Plan de gestion physique du sous-bassin de l'Ardèche » réalisé par le bureau d'études Dynamique Hydro et validé en octobre 2016.

Il s'agit de deux programmes pluriannuels, couvrant la période 2017-2023. Ils servent de référence à la planification et à la programmation annuelle des travaux de maintien fonctionnel des cours d'eau. Ils sont mis en œuvre en partenariat avec l'Agence de l'Eau, les services de l'Etat, le département et les collectivités locales. Les plans de gestion visent à mettre en œuvre les dispositions du SAGE du bassin versant de l'Ardèche et les orientations du PAPI sur le sous-bassin Ardèche. Ils sont une des déclinaisons opérationnelles de la GEMAPI. Ils participent ainsi à l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, de la Directive Inondation et de la Directive Habitat Faune Flore.

Les plans de gestion de la végétation et du transport solide sont établis pour les principaux cours d'eau du sous-bassin de l'Ardèche : Ardèche, Lignon, Fontaulière, Bourges, Pourseille, Volane, Besorgues, Sandron, Luol, Auzon RG, Claduègne, Auzon RD, Ligne, Lande, Roubreau, Ibie (cf. *carte 1 ci-contre*).

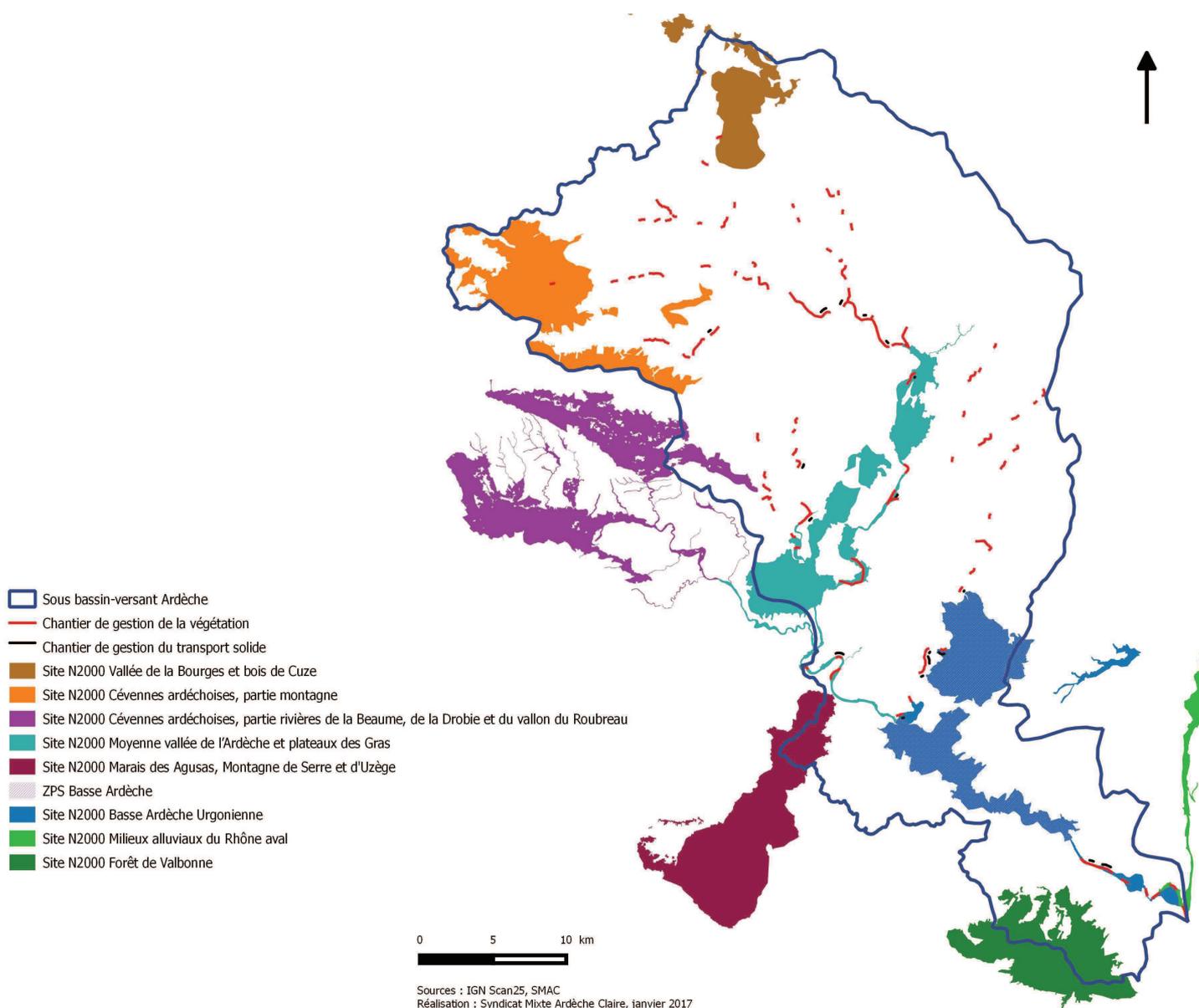


Carte 1. Périmètre des plans de gestion

1.2. Localisation des travaux par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés

Le sous bassin-versant de l'Ardèche est concerné par 9 sites Natura 2000 (cf. carte 2 ci-dessous) :

- ZPS 09 « Basse Ardèche »
- site B1 « Basse Ardèche Urganienne » ;
- site B5 « Moyenne vallée de l'Ardèche et plateaux des Gras » ;
- site B24 « Marais des Agusas, Montagne de Serre et d'Uzège »
- site B26m « Cévennes ardéchoises, partie montagne » ;
- site B26r « Cévennes ardéchoises, partie rivières de la Beaume, de la Drobie et du vallon du Roubreau » ;
- site B18 « Vallée de la Bourges et bois de Cuze » ;
- site D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » ;
- site « Forêt de Valbonne »



Carte 2. Localisation des travaux et sites N2000

1.3. Nature des interventions

1.3.1. Sur la végétation

Les travaux de gestion de la végétation seront réalisés sur la végétation des berges et du lit des cours d'eau, la végétation des atterrissements et le bois mort.

Voici les différentes interventions programmées :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants, sur les secteurs présentant des enjeux humains et/ou matériels :

Le but est d'éviter la formation d'embâcles, qui pourraient vite devenir source d'obstruction des ouvrages (ponts, passerelles) et favoriser l'exhaussement de la ligne d'eau, en cas de crue, au droit des enjeux. Ils peuvent également être à l'origine d'érosions de berge et sont donc à traiter lorsqu'un risque est identifié sur un enjeu présent à proximité immédiate.

L'abattage de ces unités conduit à une coupe d'éclaircie plus ou moins marquée mais pas intégrale (pas de coupes à blanc).

- traitement des embâcles :

- préservation systématique des embâcles dans les zones naturelles ne présentant pas d'enjeu humain et/ou matériel ;
- billonnage des embâcles laissés sur place dans les zones naturelles pouvant présenter des enjeux humains et/ou matériel ;
- évacuation des embâcles dans les zones à enjeux humains et/ou matériels à fort risque, zones urbaines.

- traitement ou recépage sélectifs d'arbres et/ou d'arbustes dans le but de diversifier les classes d'âges et les espèces :

Cette opération s'applique pour le cas de peuplements uniformes adultes voire vieillissants, ou à l'inverse pour des ripisylves uniformément jeunes, où les individus ont tous le même âge et une taille semblable.

- éclaircie de la végétation ligneuse arborée et/ou arbustive en vue de réduire le risque inondation :

Cette opération est réalisée au niveau de ponts, d'habitations ou dans les zones de traversées urbaines.

Les végétaux arbustifs (saules, canne de Provence...) se développent rapidement et peuvent former des massifs denses en lit mineur. Les écoulements sont ralentis et la lame d'eau est rehaussée lors de crue. Cela peut augmenter le risque inondation au droit de secteurs à enjeu humain et/ou matériel. Sur ces zones, la végétation présente dans le lit du cours d'eau et ses abords sera donc traitée.

1.3.2. Sur le transport solide

Les différents types de travaux de gestion du transit sédimentaire programmés sont les suivants :

- dévégétalisation et scarification des atterrissements :

Avant la scarification, les bancs sont débroussaillés sur les zones peu végétalisées et les gros arbres sont supprimés par abattage manuel. Le banc est ensuite griffé au moyen d'un ripper. La couche à la surface du banc est ainsi décompactée et le tuilage éventuel détruit. La majorité des souches sont également déracinées. Néanmoins, il n'est pas nécessaire de traiter systématiquement toutes les superficies mais de conserver des « patchs écologiques » au sein du banc afin de maintenir une certaine diversité.

Ainsi les bancs fixés ou en cours de fixation par la végétation sont redynamisés. Le cours d'eau est ré-ouvert, rajeuni et les habitats sont diversifiés. Lors des crues, les matériaux seront emportés plus facilement permettant par conséquent la réinjection de charge solide dans le milieu (renforcement de la diversité écologique, de l'autoépuration).

- création de chenaux de dynamisation :

Les bras d'écoulement sont effectués par creusement après débroussaillage et abattage de la végétation le long d'un tracé défini. Ils favorisent la reprise des matériaux par les écoulements au sein du bras.

- recréer la charge solide :

Sur la rivière Ardèche, les fonds ont une faible épaisseur et sont régulièrement calés sur le substratum. Cet état est dû en grande partie à l'incision suite aux extractions de granulats qui, couplée à une faible production sédimentaire, ne permet pas aux fonds de renouveler le matelas alluvial.

Afin de ne pas aggraver cet état du substrat alluvial, il est primordial que tous les aménagements ou travaux qui bloquent ou extraient une charge solide d'un cours d'eau soient compensés par une réinjection de matériaux équivalents en qualité et en quantité, en aval direct du blocage ou sur des secteurs prédéfinis.

Tous les déplacements ou enlèvements de matériaux liés à des opérations d'entretien courant du cours d'eau (pour permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon fonctionnement écologique) ne doivent pas modifier sensiblement la forme du gabarit de la rivière.

Si l'entretien du cours d'eau est pris en charge par une collectivité locale, il doit être validé préalablement par le préfet dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général. Par ailleurs, tous travaux de curage (modifiant le profil en long et/ou en travers) sont considérés comme des opérations d'aménagement et soumis, en fonction de leurs ampleurs, à autorisation/déclaration auprès de la DDT (Article R.214-1 code de l'environnement).

Les secteurs de réinjection seront en général des zones de déficit sédimentaire. La réinjection de matériaux permettra de rehausser le fond de lit incisé et la ligne d'eau à l'étiage, de diversifier les écoulements, les profils en travers, les habitats, d'améliorer les connexions latérales et la capacité auto-épuratoire du cours d'eau.

2. Présentation des sites N2000 et évaluation préliminaire

2.1. Présentation des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés

Site N 2000	Structure animatrice	Description
ZPS 09 « Basse Ardèche » (FR 821 0114)	Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche	Ces deux périmètres se superposent en partie. Le site B1 englobe environ 40 km de linéaire de cours d'eau (Ibie, au niveau du Rocher du Trou de la Lune ; Ardèche, de l'amont du Pont d'Arc jusqu'à la Barandonne sur la commune de Pont-Saint-Esprit), où l'on retrouve de nombreuses grottes ainsi qu'un écosystème aquatique peu altéré.
Site B1 « Basse Ardèche Urgonienne » (FR 820 1654)		
Site B5 « Moyenne vallée de l'Ardèche et plateaux des Gras » (FR 820 1657)	Syndicat Mixte Ardèche Claire	Ce site englobe environ 60 km de linéaire de cours d'eau (Ardèche, de l'amont du pont de la déviation à St-Privat jusqu'à l'aval de la confluence avec l'Ibie ; la Ligne, du Pont Martel jusqu'à la confluence avec l'Ardèche ; l'aval de la Lande, du pont de la D104 sur la commune d'Uzer jusqu'à la confluence avec la Ligne ; l'Auzon, à la confluence avec l'Ardèche), où l'on retrouve de nombreuses grottes ainsi qu'un écosystème aquatique peu altéré.
Site B26m « Cévennes ardéchoises, partie montagne » (FR 820 1670)	PNR des Monts d'Ardèche	Ce site couvre la partie amont de l'Ardèche.
Site B18 « Vallée de la Bourges et bois de Cuze » (FR 820 1664)	PNR des Monts d'Ardèche	Ce site concerne essentiellement la Bourges et s'étend de l'amont de Péreyres jusqu'à Chastagnas sur la commune de Burzet.
Site D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR 820 1677)	Association des Amis de l'Île de la Platière	Ce site couvre la partie aval de l'Ardèche, du pont de l'Ardèche jusqu'au quartier de la Barandonne sur la commune de Pont-Saint-Esprit.

2.2. Habitats et espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être affectés

* Les habitats d'intérêt communautaire (IC) marqués d'un astérisque sont considérés comme prioritaires par la Directive Habitat Faune Flore, c'est-à-dire que leur état de conservation est très préoccupant et que l'effort de conservation et de protection doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

Site FR 820 1664 « Vallée de la Bourges et bois de Cuze »

1 seul chantier de gestion de la végétation en partie dans le périmètre N2000, sur la Bourges au niveau de Chastagnas

➤ Travaux programmés (BOU1) :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation avec traitement plus soutenu en amont et aval du pont
- traitement des embâcles

Habitats IC dominants à proximité :

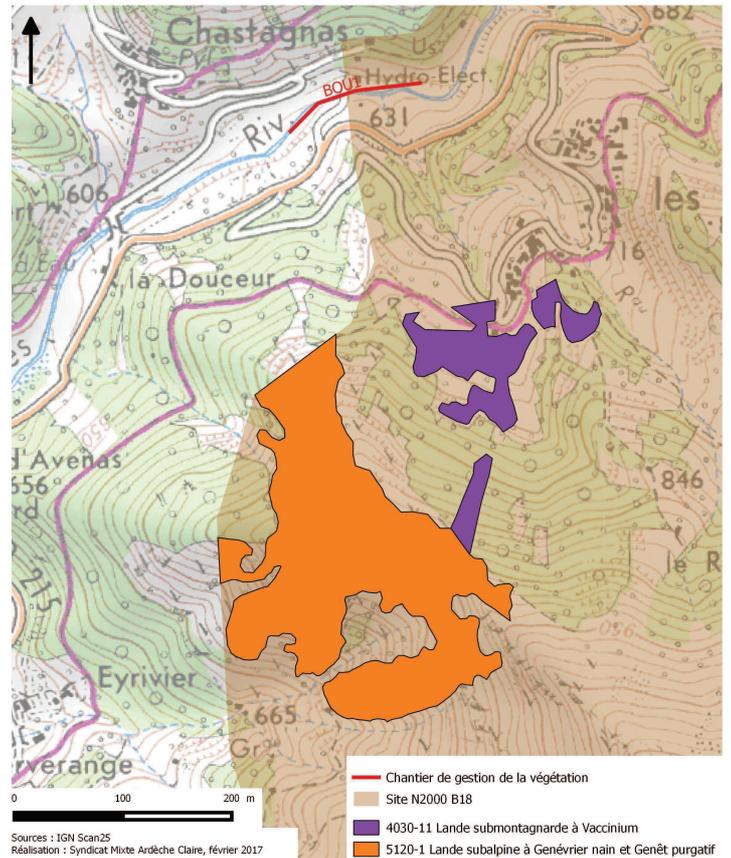
- lande submontagnarde à Vaccinium
- lande subalpine à Genévrier nain et Genêt purgatif à environ 200 m de la zone de travaux

Espèce IC présente :

Loutre

Espèce IC potentielle :

Ecrevisse à pieds blancs



Site FR 820 1670 « Cévennes ardéchoises, partie montagne »

1 seul chantier de gestion de la végétation dans le périmètre N2000, sur l'Ardèche au niveau de Mayres

➤ Travaux programmés (ARD1) :

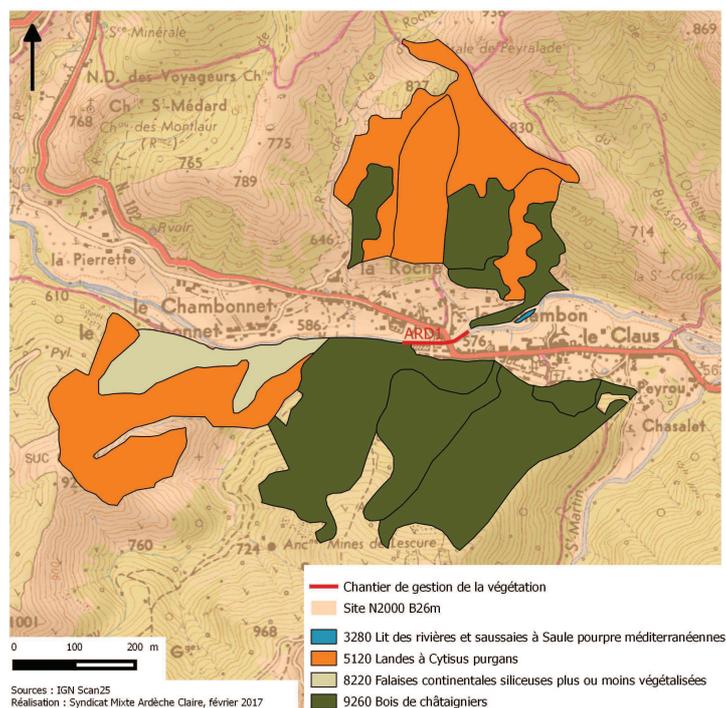
- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation avec traitement plus soutenu en amont et aval des ponts
- traitement des embâcles

Habitat IC dominant concerné :

- bois de châtaigniers

Habitats IC dominants à proximité :

- lit des rivières et saussaies à Saule pourpre méditerranéennes, à environ 100 m
- landes à Cytisus purgans, à environ 150 m
- falaises continentales siliceuses plus ou moins végétalisées, à environ 100 m



Site FR 820 1657 « Moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras »

17 chantiers de gestion de la végétation et 4 chantiers de gestion du transport solide dans le périmètre N2000, sur l'Ardèche, le Luol, l'Auzon RG, la Lande et la Ligne

➤ Travaux programmés (ARD22, ARD23, LUO1) :

ARD22 : (hors site N2000)

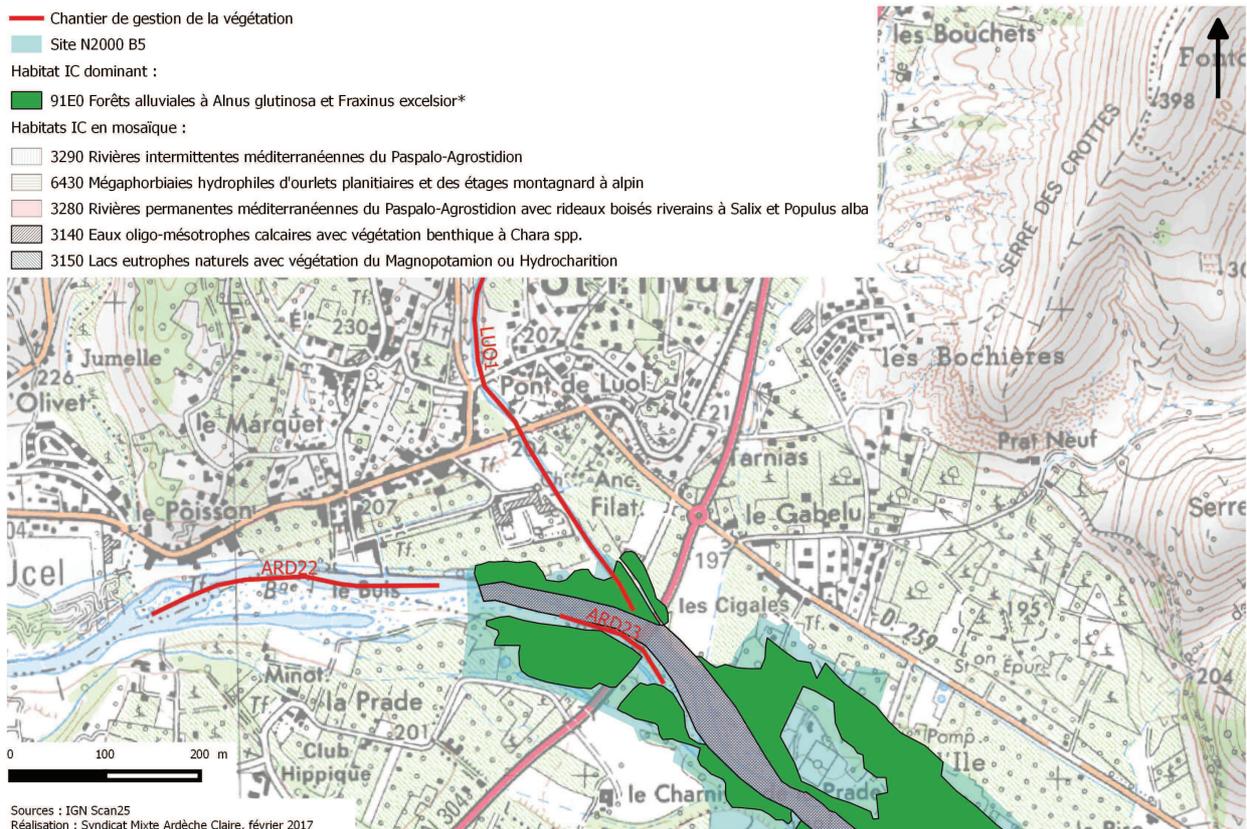
- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation
- ouverture des bras de crue
- traitement des embâcles

ARD23 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation soutenue en amont et aval du pont
- traitement sélectif des embâcles

LUO1 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation avec traitement plus soutenu en amont et aval des ponts
- traitement sélectif des embâcles



Habitat IC dominant concerné :

- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**

Habitats IC en mosaïque concernés :

La rivière se compose de cinq habitats en mosaïque :

- rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion
- mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba
- eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition

Espèces IC potentielles :

Loutre et Castor

Poissons (Blageon, Toxostome, Apron)

➤ **Travaux programmés (ARD24, ARD24 TS, ARD25) :**

ARD24 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation avec traitement plus soutenu en amont et aval du pont, et sur atterrissement

- ouverture des bras de crue
- traitement sélectif des embâcles

ARD24 TS :

- dévégétalisation d'atterrissement
- scarification d'atterrissement
- création de chenaux

ARD25 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation dans l'entrée du bras de crue
- traitement des embâcles

Habitat IC dominant concerné :

- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**

Habitats IC en mosaïque concernés :

La rivière se compose de cinq habitats en mosaïque :

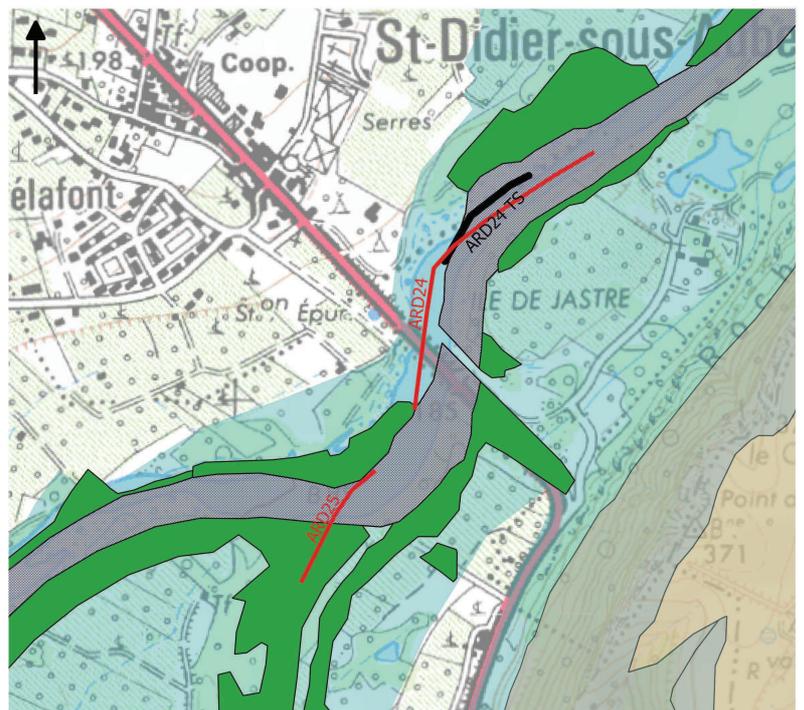
- rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion
- mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*
- eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
- lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition

Habitats IC en mosaïque à proximité :

- matorrals arborescents à *Juniperus* spp., éloignés d'environ 230 m
- pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, éloignées d'environ 170 m

Espèces IC potentielles :

- Loutre et Castor
- Poissons (Blageon, Toxostome, Apron)



➤ **Travaux programmés (ARD26) :**

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation
- traitement sélectif des embâcles

Habitats IC dominants concernés :

- mégaphorbiaies eutrophes
- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**

Habitats IC en mosaïque concernés :

La rivière se compose de cinq habitats en mosaïque :

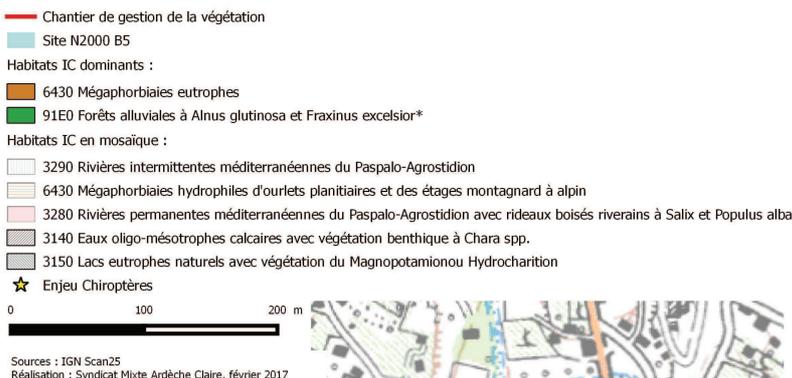
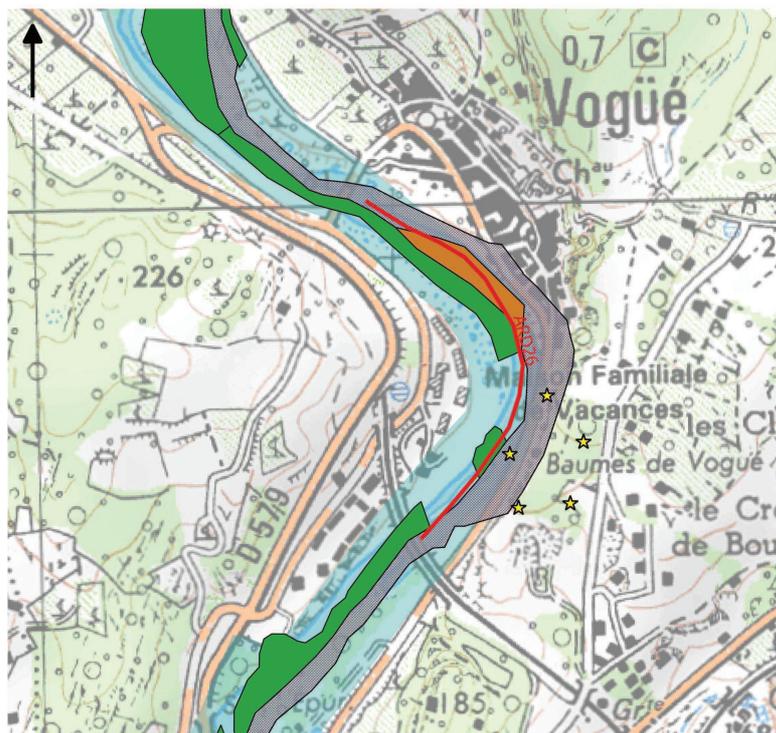
- rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion
- mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*
- eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
- lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition

Espèces IC potentielles :

Loutre et Castor

Poissons (Blageon, Toxostome, Apron)

Chiroptères (Minioptère de Schreibers, Rhinolophe euryale, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Petit Murin)



➤ **Travaux programmés (ARD27, ARD27 TS, ARD28, AUZ6) :**

ARD27 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- traitement sélectif des embâcles

ARD27 TS :

- dévégétalisation d'atterrissement
- scarification d'atterrissement
- création de chenaux

ARD28 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation avec traitement plus soutenu en amont et aval du pont
- ouverture des bras de crue
- traitement sélectif des embâcles

AUZ6 :

- éclaircie de la végétation soutenue en amont et aval du passage à gué
- ouverture des entrées de bras de crue dans la ZEC
- traitement sélectif des embâcles

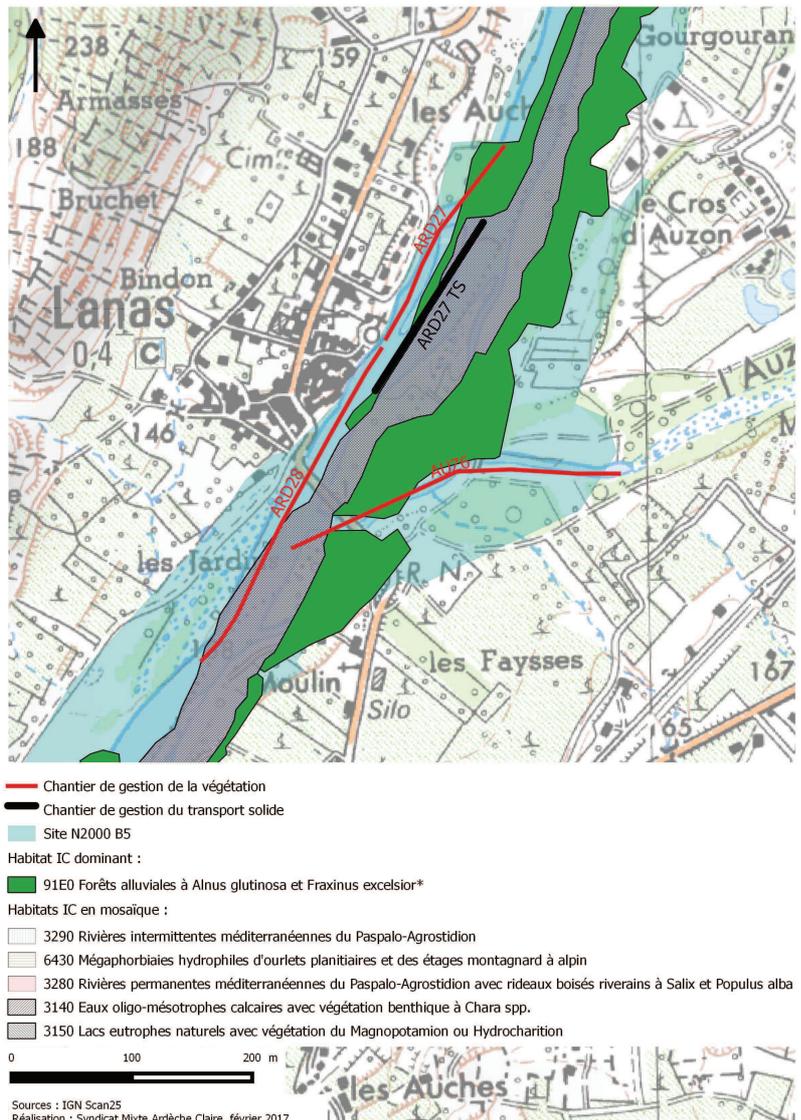
Habitat IC dominant concerné :

- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**

Habitats IC en mosaïque concernés :

La rivière se compose de cinq habitats en mosaïque :

- rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion
- mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*
- eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
- lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition



Espèces IC potentielles :

- Loutre et Castor
- Poissons (Blageon, Toxostome, Apron)

➤ **Travaux programmés (ARD29) :**

- traitement sélectif des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- ouverture des entrées de bras de crue
- traitement sélectif des embâcles

Habitat IC dominant concerné :

- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**

Habitat IC dominant à proximité :

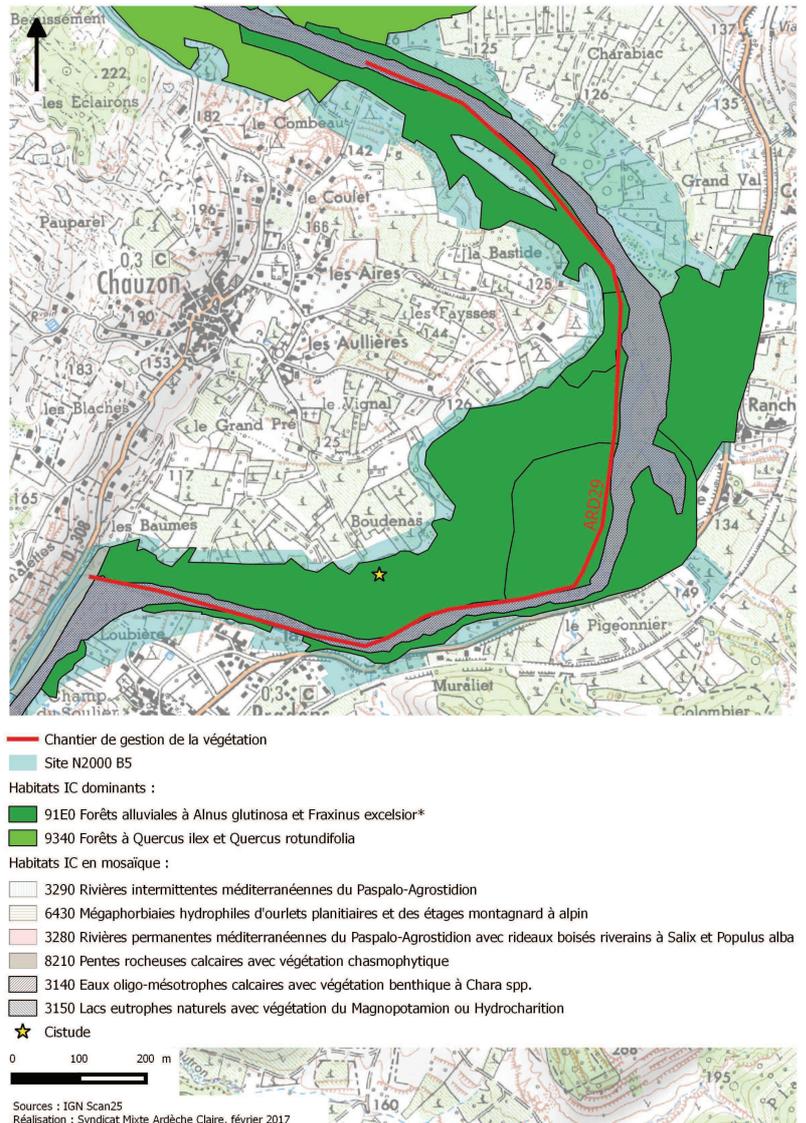
- forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, éloignées d'environ 50 m

Habitats IC en mosaïque concernés :

- pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- La rivière se compose de cinq habitats en mosaïque :
- rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion
 - mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
 - rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*
 - eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
 - lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition

Espèces IC potentielles :

- Loutre et Castor
- Poissons (Blageon, Toxostome, Apron)
- Cistude d'Europe



➤ **Travaux programmés (ARD30, ARD31, ARD31 TS, ARD32) :**

ARD30 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation soutenue en amont et aval du pont
- traitement sélectif des embâcles

ARD31 :

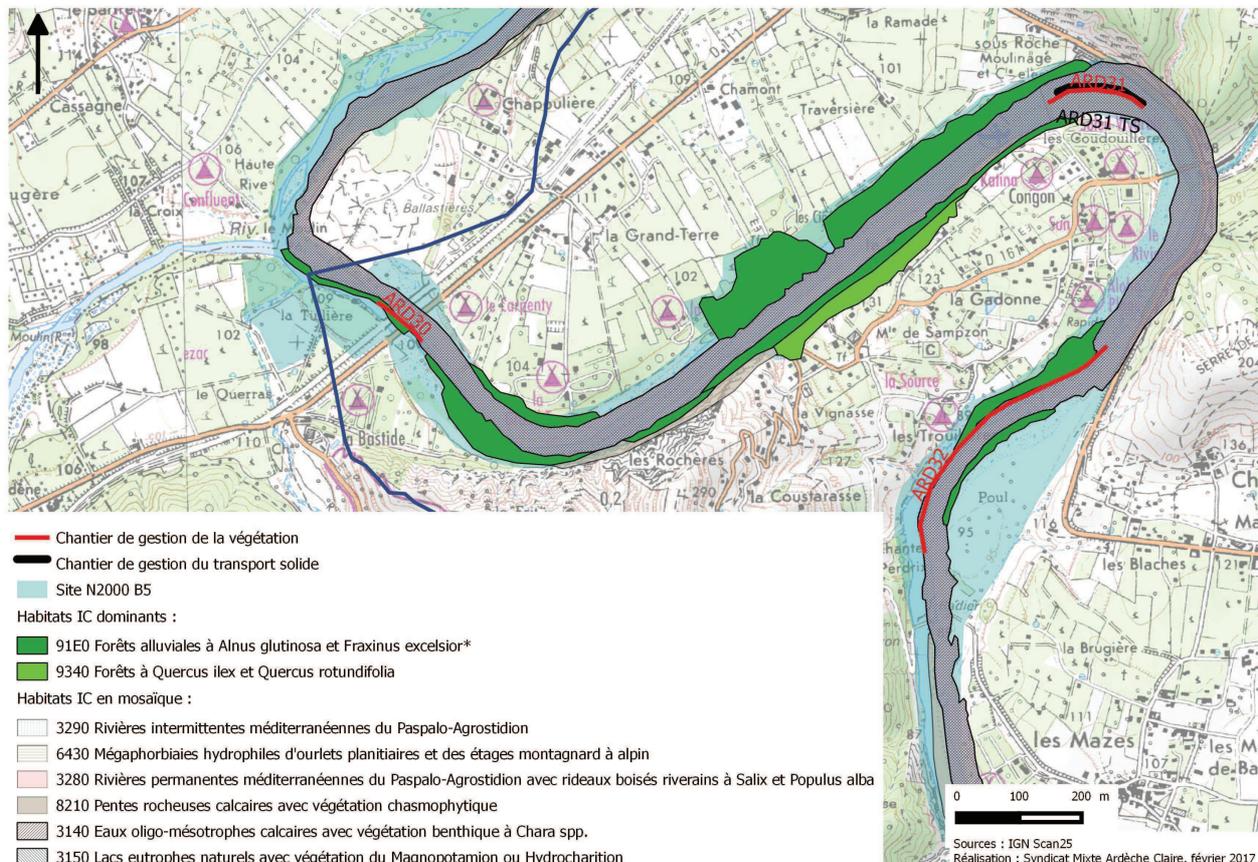
- dévégétalisation atterrissement

ARD31 TS :

- dévégétalisation d'atterrissement
- scarification d'atterrissement
- création de chenaux

ARD32 :

- ouverture des entrées de bras de crue dans la ZEC rive gauche
- traitement sélectif des embâcles



Habitat IC dominant concerné :

- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**

Habitat IC dominant à proximité :

- forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, éloignées d'environ 200 m

Habitats IC en mosaïque concernés :

La rivière se compose de cinq habitats en mosaïque :

- rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion
- mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*

- eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition

Habitat IC en mosaïque à proximité :

- pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, éloignées d'environ 150 m

Espèces IC potentielles :

Loutre et Castor

Poissons (Blageon, Toxostome, Apron)

➤ **Travaux programmés (LAN5, LAN6, LAN6 TS, LAN7) :**

LAN5 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation soutenue en amont et aval des ponts
- traitement sélectif des embâcles

LAN6 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation avec traitement plus soutenu en amont et aval du pont
- ouverture des bras de crue
- traitement des embâcles
- traitement de la végétation sur atterrissement

LAN6 TS :

- dévégétalisation d'atterrissement
- déplacement de matériaux

LAN7 :

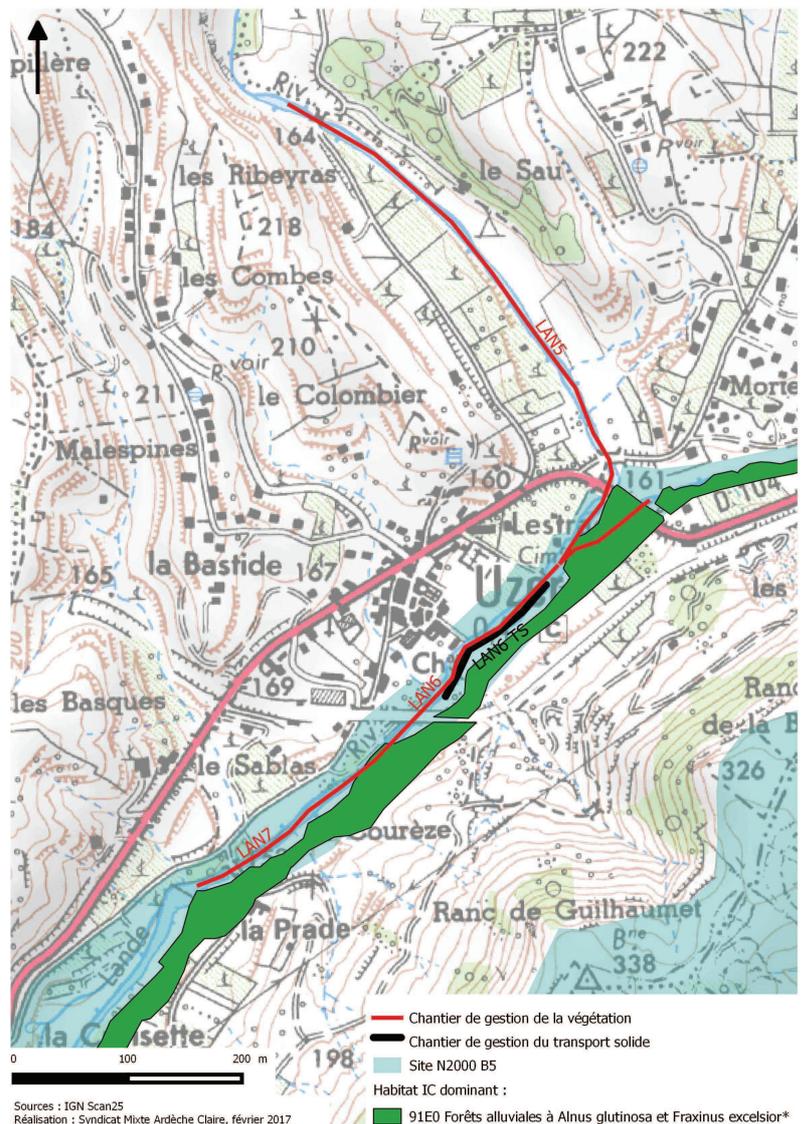
- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- traitement des embâcles

Habitat IC dominant concerné :

- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**

Espèces IC potentielles :

- Loutre
- Odonates (*Cordulie splendide*)



➤ **Travaux programmés (LIGE7, LIGE8) :**

LIGE7 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation avec traitement plus soutenu en amont et aval du pont
- ouverture des bras de crue
- traitement des embâcles

LIGE8 :

- traitement sélectif des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation soutenue en amont et aval du pont
- ouverture des entrées de bras de crue dans la ZEC en rive gauche
- traitement sélectif des embâcles

Habitat IC dominant concerné :

- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**

Habitat IC dominant à proximité :

- forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, à environ 185 m

Habitat IC en mosaïque concerné :

- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**

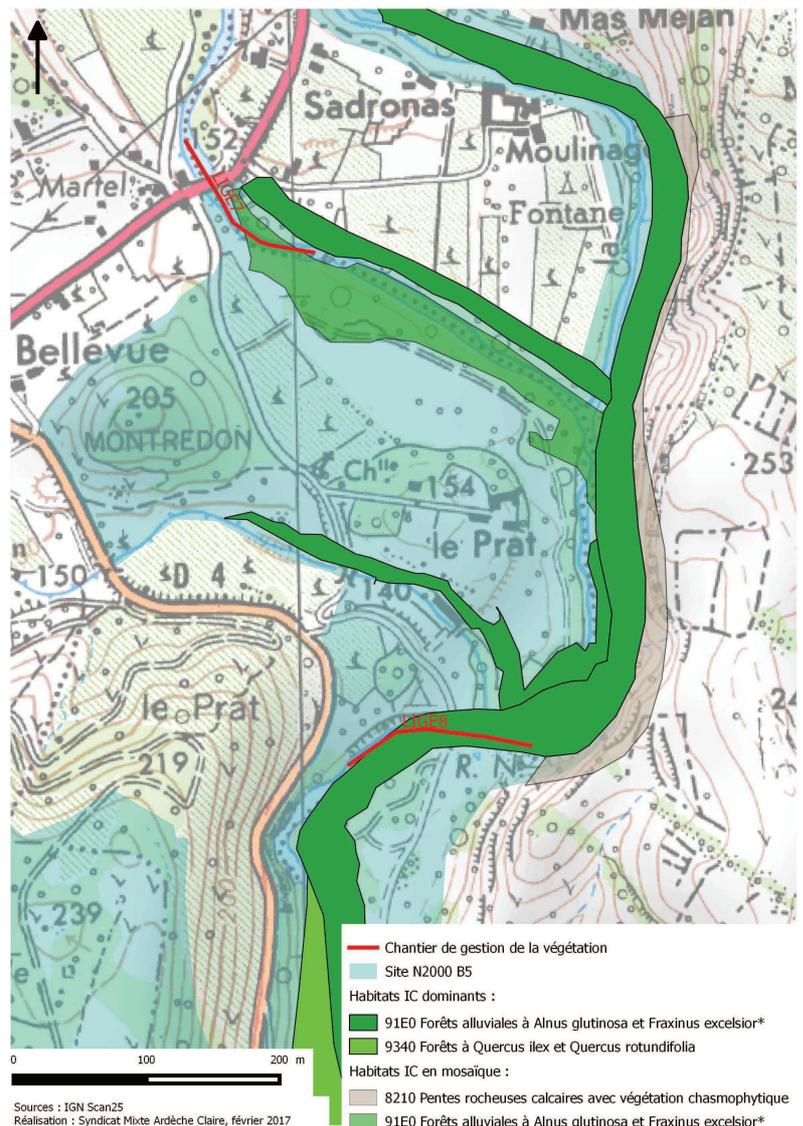
Habitat IC en mosaïque à proximité :

- pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, éloignées d'environ 30 m

Espèces IC potentielles :

Loutre

Odonates (*Cordulie splendide*)



Site FR 820 1654 « Basse Ardèche Urgonienne »

9 chantiers de gestion de la végétation et 3 chantiers de gestion du transport solide dans le périmètre
5 chantiers de gestion de la végétation et 5 chantiers de gestion du transport solide à proximité

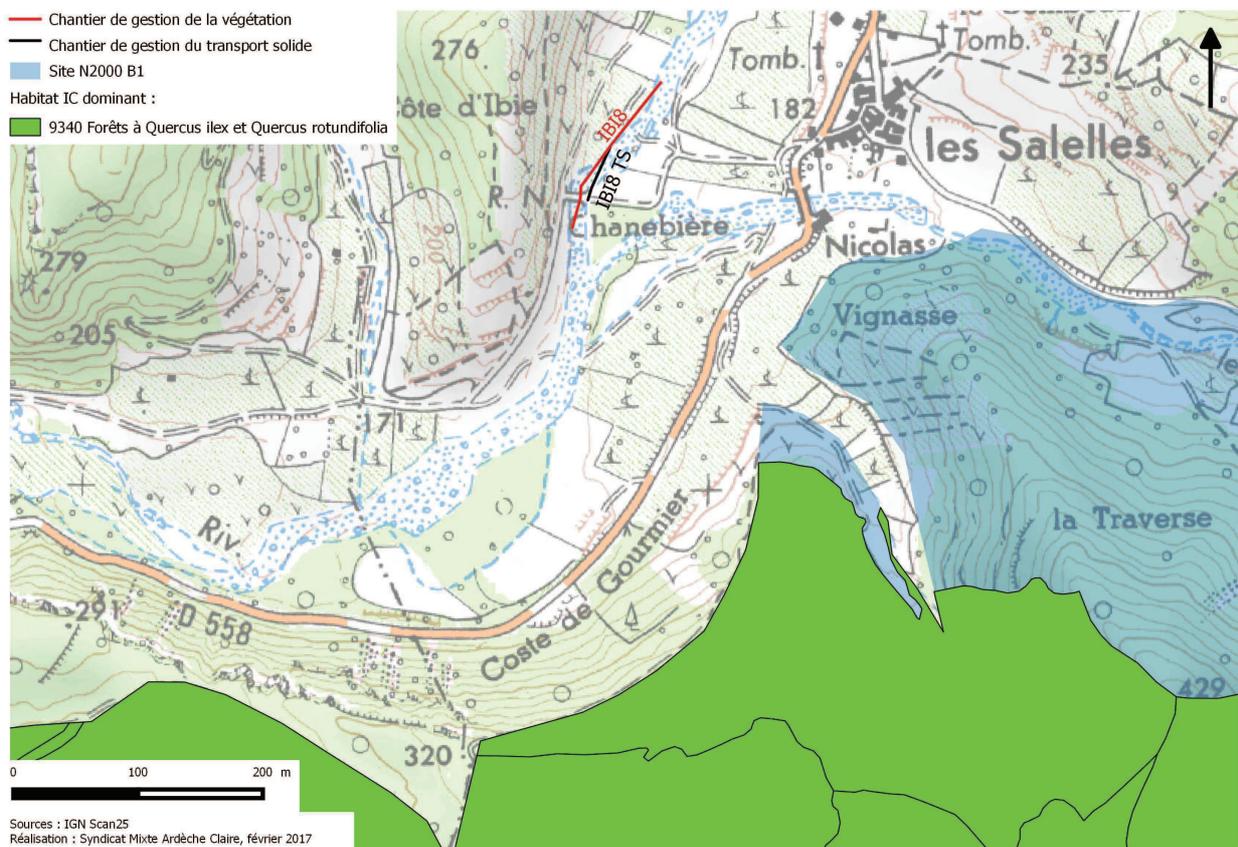
➤ Travaux programmés (IBI8, IBI8 TS) :

IBI8 : (hors site N2000)

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation soutenue en amont et aval du pont, et sur atterrissements
- traitement des embâcles

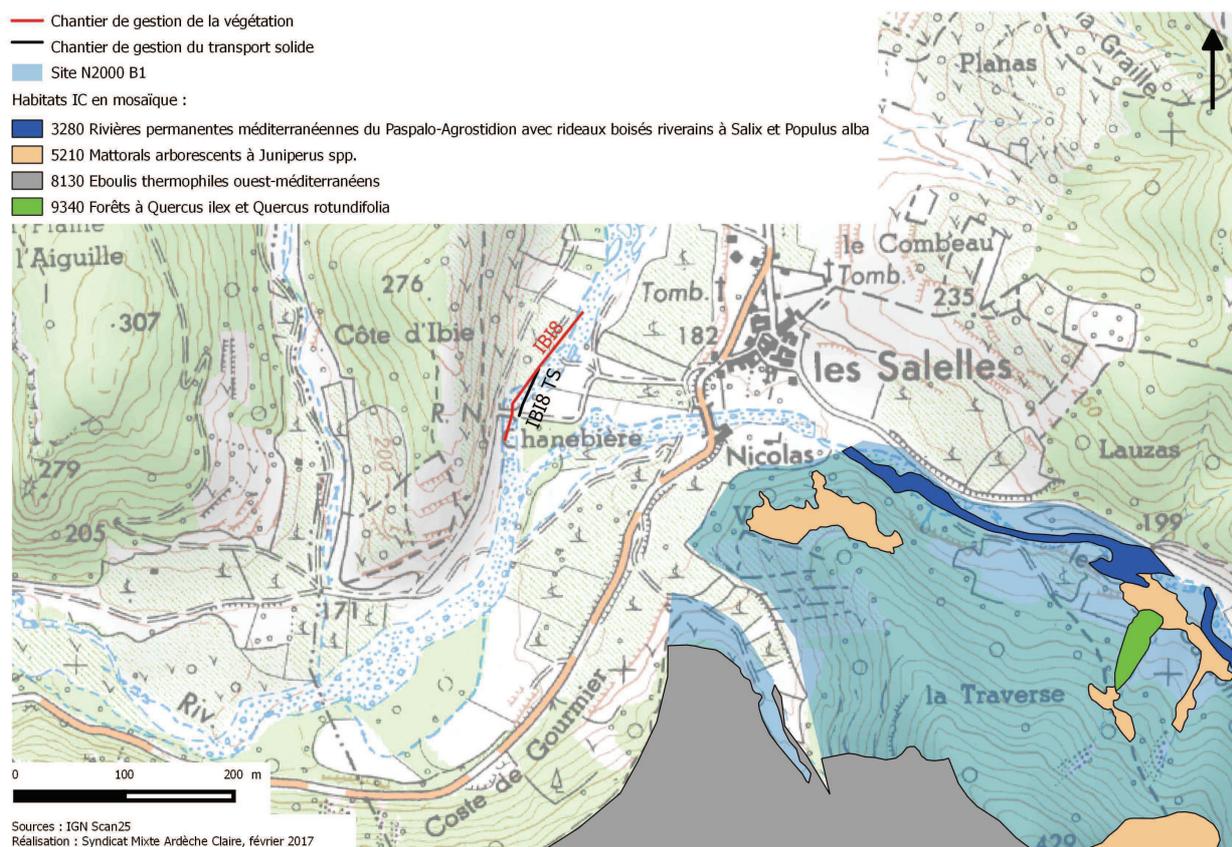
IBI8 TS : (hors site N2000)

- dévégétalisation d'atterrissement
- déplacement de matériaux et réinjection



Habitat IC dominant à proximité :

- forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia, à environ 220 m



Habitats IC en mosaïque à proximité :

- mattorals arborescents à Juniperus spp., à environ 225 m
- éboulis thermophiles ouest-méditerranéens, à environ 240 m
- rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba, à environ 260 m
- forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia, à environ 585 m

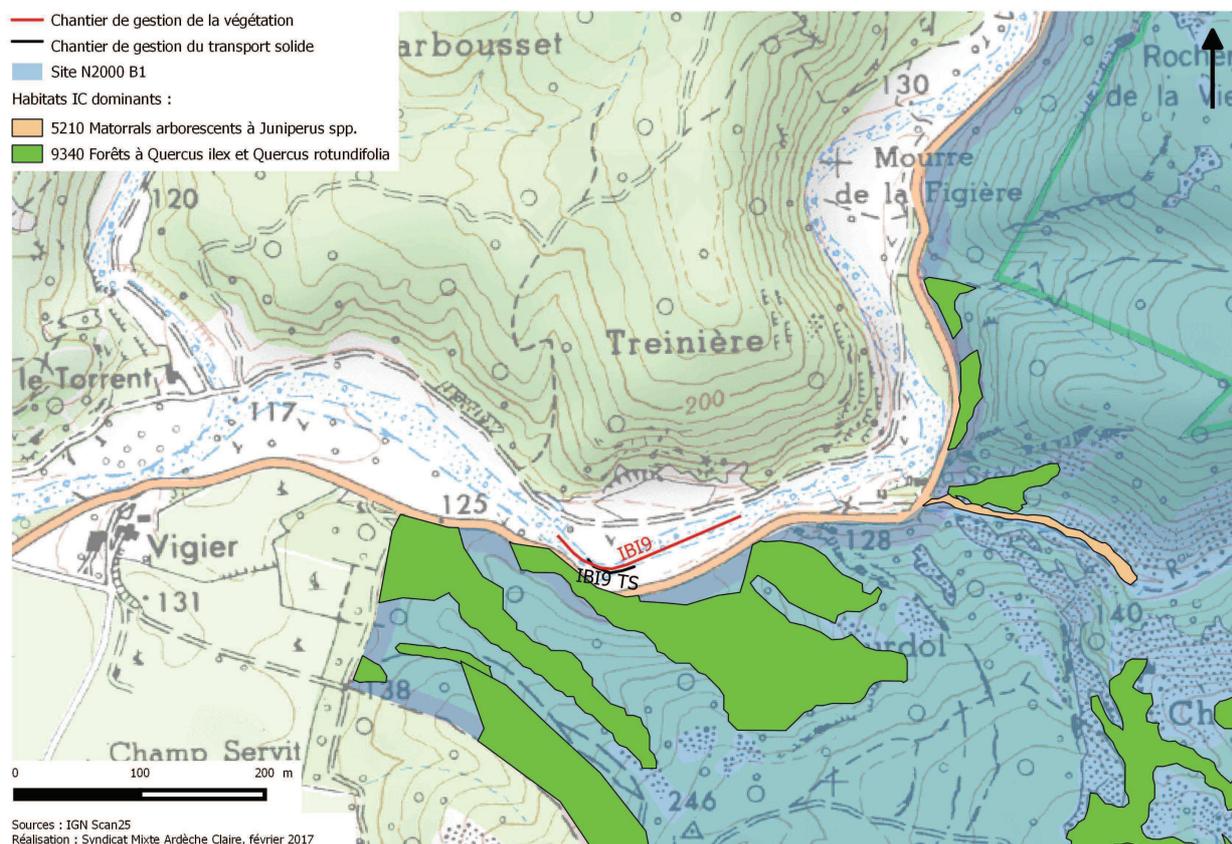
➤ **Travaux programmés (IBI9, IBI9 TS) :**

IBI9 : (hors site N2000)

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- traitement de la végétation sur atterrissement
- traitement sélectif des embâcles

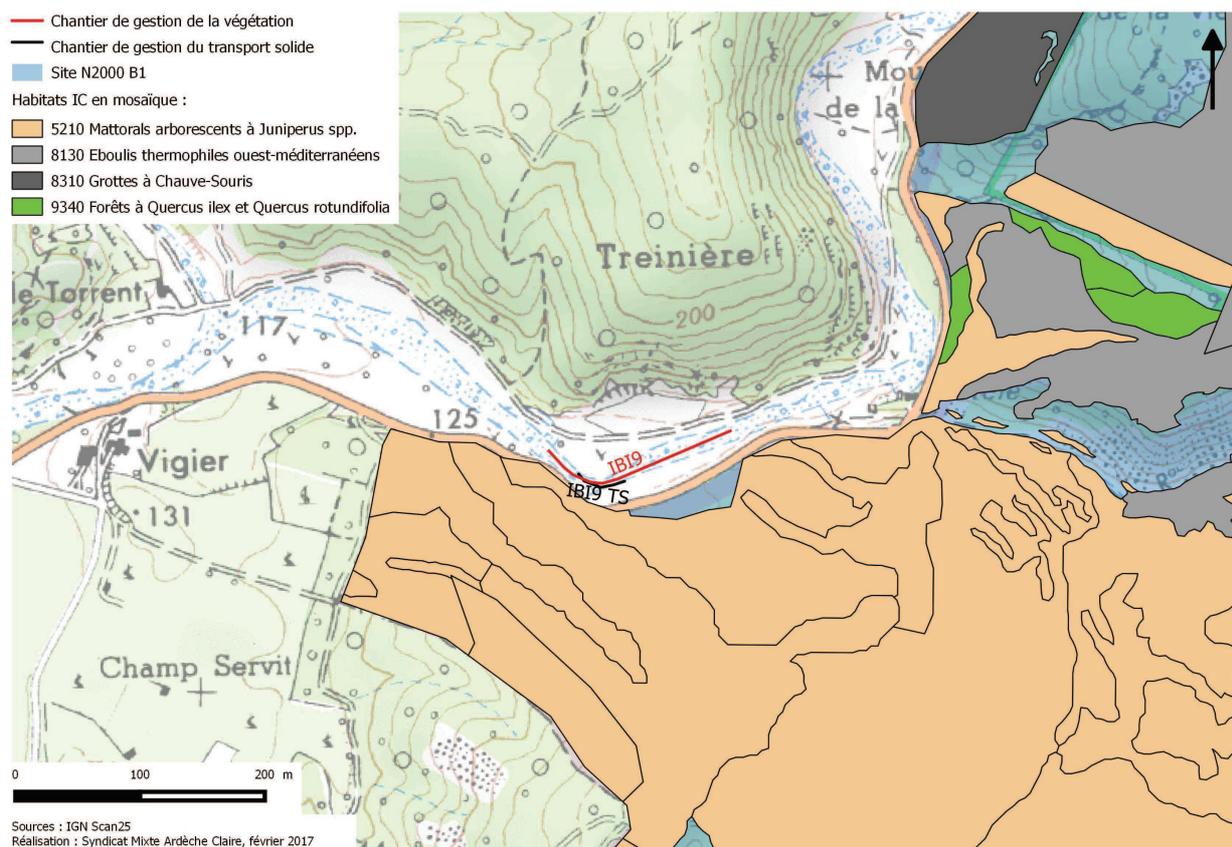
IBI9 TS : (hors site N2000)

- dévégétalisation d'atterrissement
- déplacement de matériaux



Habitats IC dominants à proximité :

- matorrals arborescents à Juniperus spp., à environ 140 m
- forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia, à environ 10 m



Habitats IC en mosaïque à proximité :

- matorrals arborescents à Juniperus spp., à environ 10 m
- éboulis thermophiles ouest-méditerranéens, à environ 190 m
- grottes à Chauve-Souris, à environ 275 m
- forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia, à environ 170 m

➤ **Travaux programmés (IBI10, IBI10 TS, IBI11, IBI11 TS, IBI12, IBI12 TS,) :**

IBI10 : (hors site N2000)

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation soutenue en amont et aval du pont, et sur atterrissement

IBI10 TS : (hors site N2000)

- dévégétalisation d'atterrissement
- scarification d'atterrissement
- création de chenaux

IBI11 : (hors site N2000)

- dévégétalisation atterrissement

IBI11 TS : (hors site N2000)

- dévégétalisation d'atterrissement
- déplacement de matériaux

IBI12 : (hors site N2000)

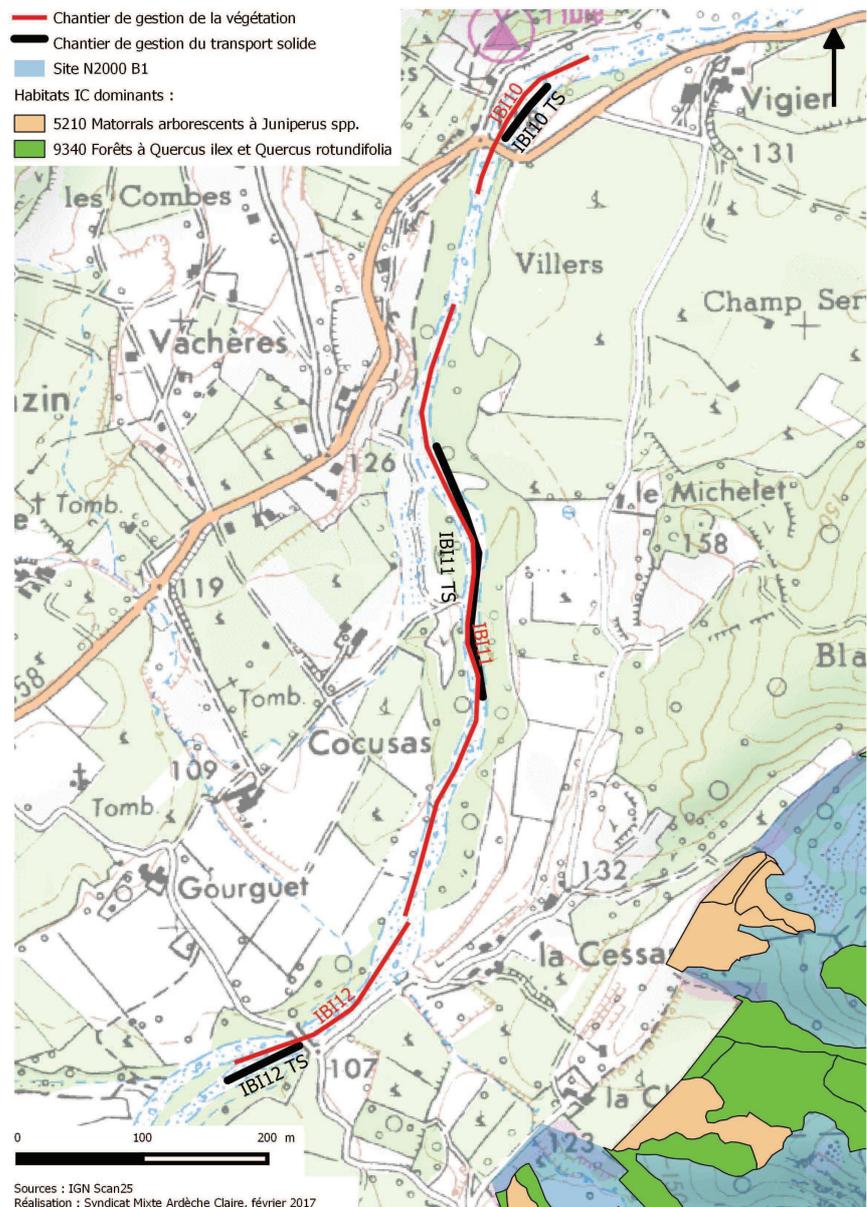
- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation soutenue en amont et aval du pont, et sur atterrissement
- traitement des embâcles

IBI12 TS : (hors site N2000)

- dévégétalisation d'atterrissement

Habitats IC dominants à proximité :

- matorrals arborescents à *Juniperus* spp., à environ 200 m
- forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, à environ 180 m



➤ **Travaux programmés (IBI13, IBI14, IBI14 TS) :**

IBI13 :

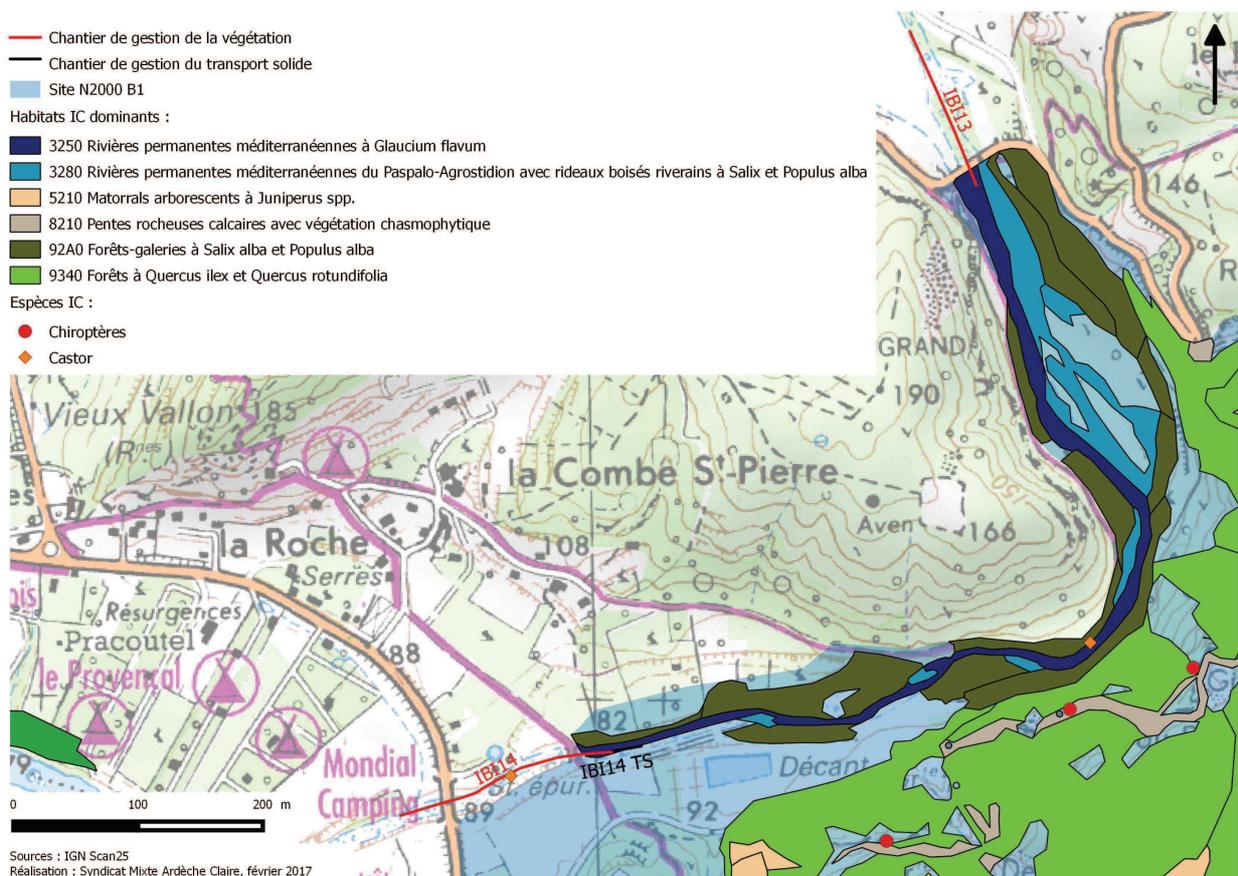
- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation soutenue en amont et aval du pont
- traitement sélectif des embâcles

IBI14 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation soutenue en amont et aval des ponts
- traitement des embâcles

IBI14 TS :

- dévégétalisation d'atterrissement
- réinjection de matériaux

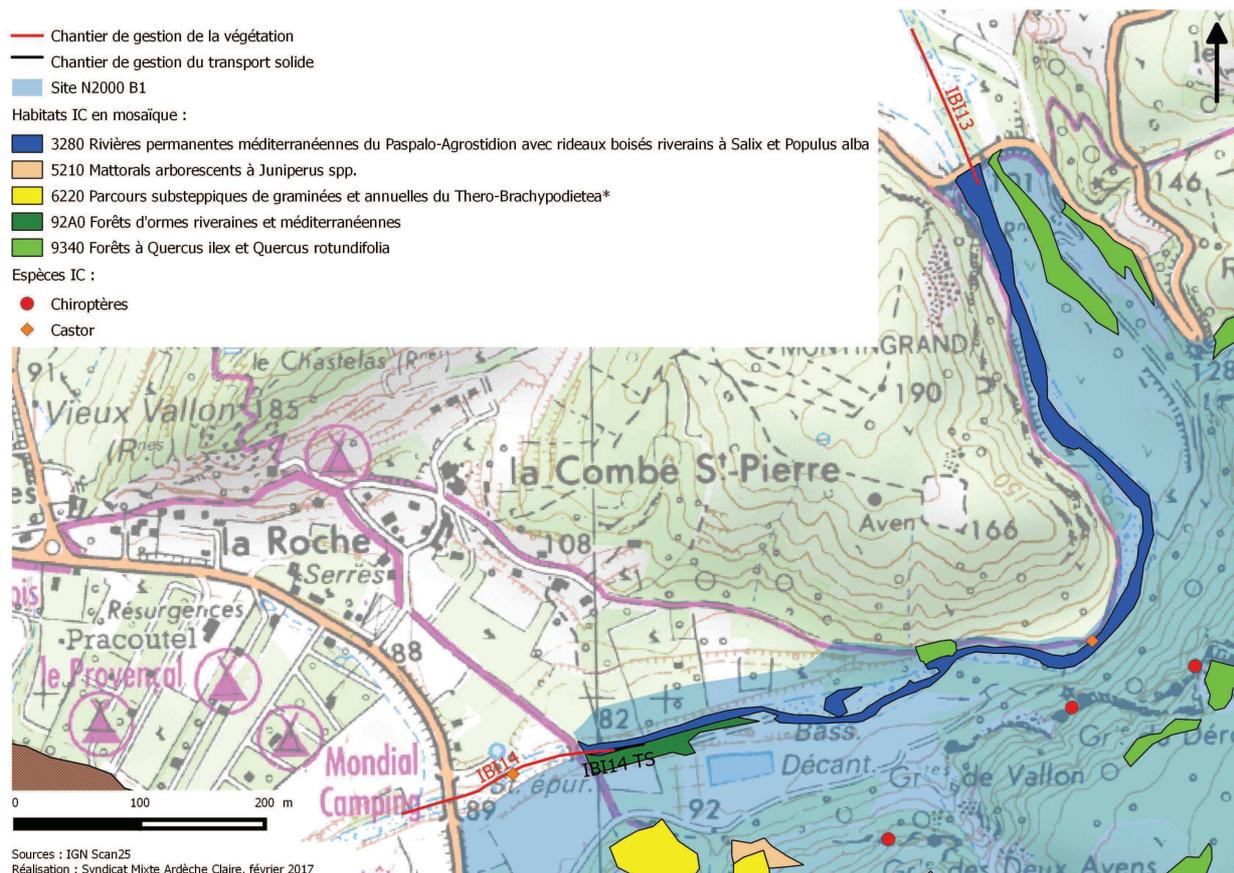


Habitat IC dominant concerné :

- rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*
- rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*

Habitats IC dominants à proximité :

- matorrals arborescents à *Juniperus* spp., à environ 115 m
- pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, à environ 200 m
- forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*, à environ 10 m
- forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, à environ 110 m



Habitats IC en mosaïque concernés :

- rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba
- forêts d'ormes riveraines et méditerranéennes

Habitats IC en mosaïque à proximité :

- mattorals arborescents à Juniperus spp., à environ 115 m
- parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*, à environ 60 m
- forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia, à environ 20 m

Espèce IC concernée :

Castor pour IBI14

Espèces IC observées à proximité :

Castor
Chiroptères (grottes)

➤ **Travaux programmés (ARD33, ARD34, ARD34 TS, ARD35, ARD36, ARD36 TS) :**

ARD33 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- traitement des embâcles

ARD34 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation avec traitement plus soutenu en amont et aval du pont
- traitement des embâcles
- traitement de la végétation sur atterrissement

ARD34 TS :

- dévégétalisation d'atterrissement
- scarification d'atterrissement
- création de chenaux

ARD35 :

- traitement sélectif des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation
- ouverture des bras de crue
- traitement sélectif des embâcles

ARD36 :

- traitement sélectif des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation
- ouverture des bras de crue et dévégétalisation atterrissement
- traitement sélectif des embâcles

ARD36 TS :

- dévégétalisation d'atterrissement
- scarification d'atterrissement
- création de chenaux

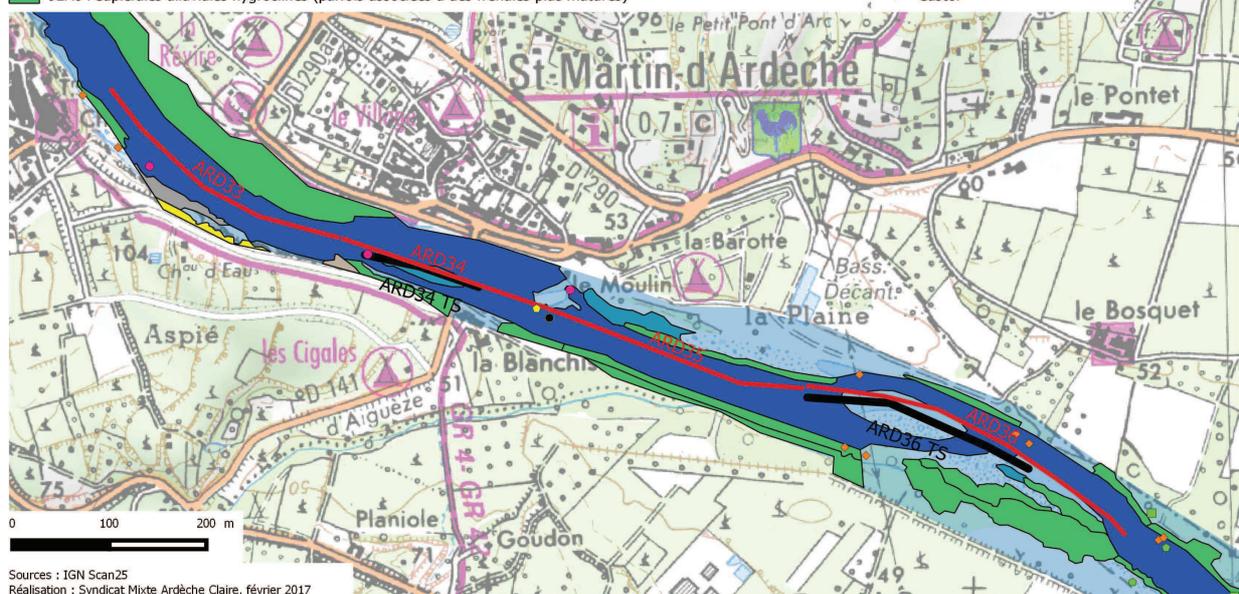
- Chantier de gestion de la végétation
- Chantier de gestion du transport solide
- Site N2000 B1

Habitats IC dominants :

- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion
- 3280 Formations pionnières à Salix dominant, régulièrement rajeunies par les crues
- 6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*
- 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 92A0 Peupleries alluviales hygroclines (parfois associées à des frênaies plus matures)

Espèces IC :

- Frayère Alose
- Toxostome
- Cordulie à corps fin
- Gomphus à cercoïdes fourchus
- Mulette épaisse
- Castor



Habitats IC dominants concernés :

- rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
- formations pionnières à Salix dominant, régulièrement rajeunies par les crues
- peupleraies alluviales hygroclines (parfois associées à des frênaies plus matures)

Habitats IC dominants à proximité :

- parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*, à environ 25 m
- éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles, à environ 20 m
- pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, à environ 20 m

Espèces IC observées :

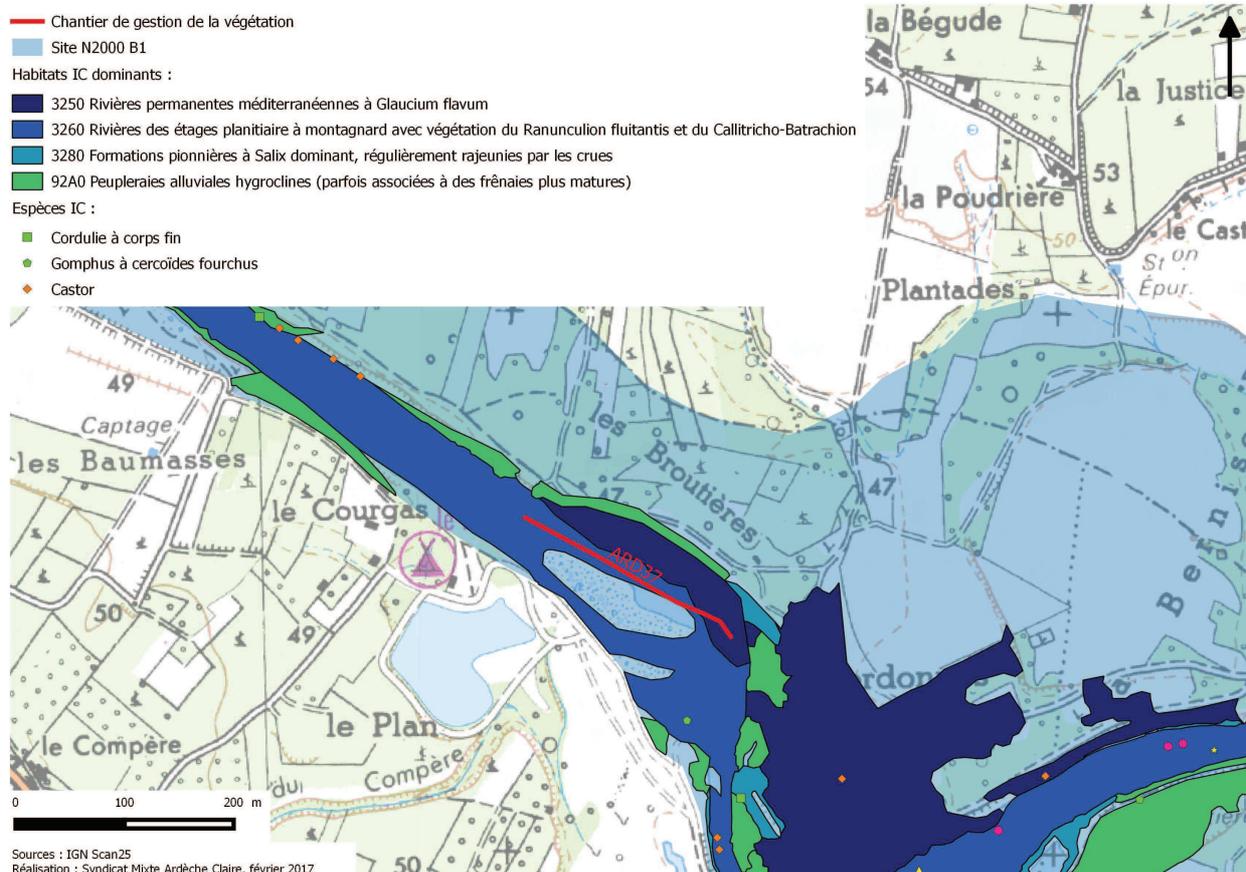
Toxostome
Cordulie à corps fin, Gomphus à cercoïdes fourchus
Mulette épaisse
Castor

Habitats préférentiels du Blageon et du Toxostome et zone de reproduction potentielle

Zone de frayères pour l'Alose feinte

➤ **Travaux programmés (ARD37) :**

- traitement sélectif des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation avec traitement plus soutenu dans enrochements rive droite, et sur atterrissement rive gauche
- traitement sélectif des embâcles



Habitats IC dominants concernés :

- rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*
- rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation de *Ranunculus fluitans* et de *Callitriche-Batrachion*

Habitats IC dominants à proximité :

- formations pionnières à *Salix* dominant, régulièrement rajeunies par les crues, à environ 20 m
- peupleraies alluviales hydroclines (parfois associées à des frênaies plus matures), à environ 20 m

Espèces IC observées :

Cordulie à corps fin, Gomphus à cercoïdes fourchus
Castor

Habitats préférentiels du Blageon et du Toxostome et zone de reproduction potentielle

➤ **Travaux programmés (ARD38, ARD39) :**

ARD38 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- traitement sélectif des embâcles

ARD39 :

- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants
- éclaircie de la végétation plus soutenue en amont et aval des ponts
- traitement sélectif des embâcles

— Chantier de gestion de la végétation

■ Site N2000 B1

■ Site N2000 D4

Habitats IC dominants :

■ 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*

■ 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

■ 91F0 Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves

■ 92A0 Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

■ 92A0 Peupleraies alluviales hydroclines (parfois associées à des frênaies plus matures)

Espèces IC :

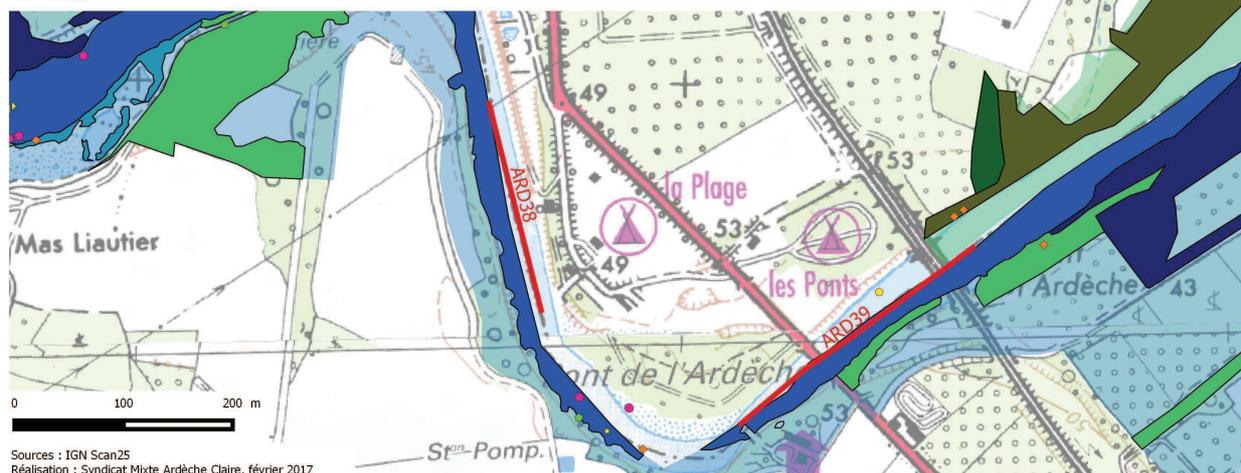
★ Bouvière

● Toxostome

● Gomphus à cercoïdes fourchus

● Mulette épaisse

◆ Castor



Habitat IC dominant concerné :

- rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- peupleraies alluviales hydroclines (parfois associées à des frênaies plus matures)

Habitats IC dominants à proximité :

- rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*, à environ 70 m
- forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves, à environ 50 m
- forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*, à environ 30 m

Espèces IC observées :

Bouvière, Toxostome
Gomphus à cercoïdes fourchus
Mulette épaisseur
Castor

Site FR 820 1677 « Milieux alluviaux du Rhône aval »

2 chantiers de gestion de la végétation dans le périmètre

➤ Travaux programmés (ARD40, ARD41) :

ARD40 :

- traitement de la végétation dans la digue rive gauche

ARD41 :

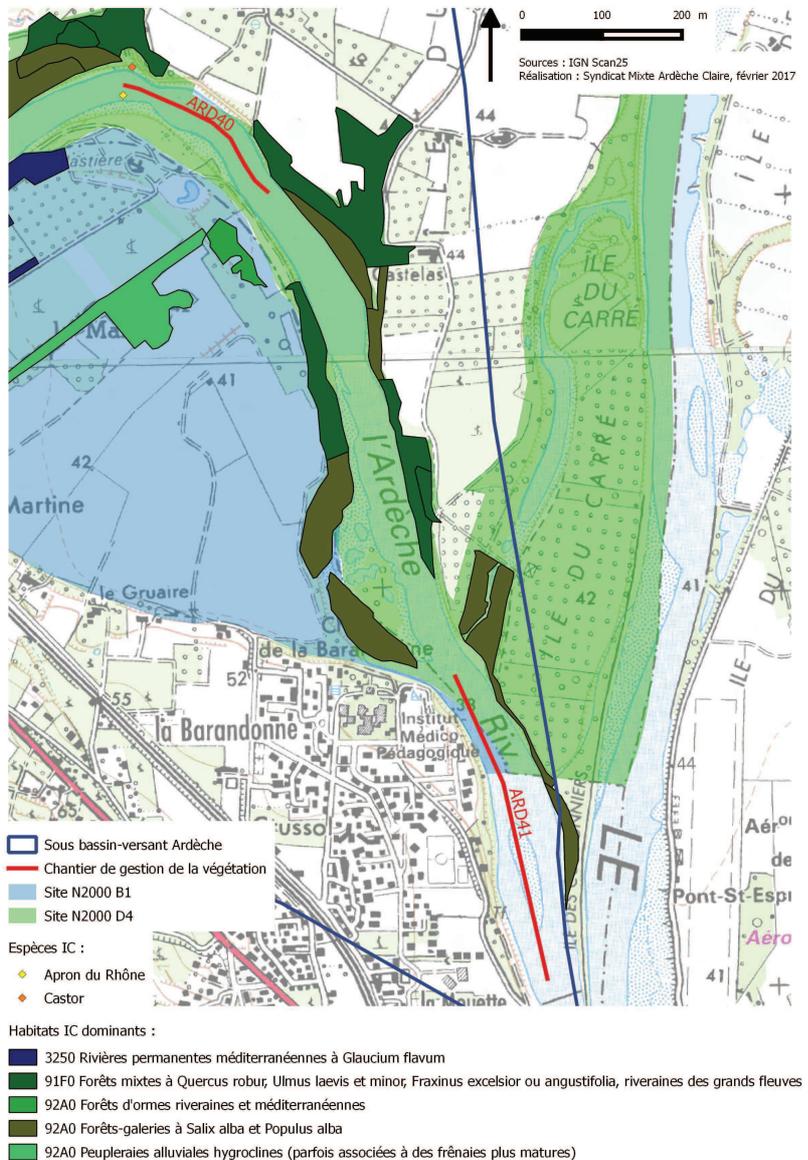
- traitement des arbres déstabilisés, morts sur pied ou vieillissants en rive droite
- traitement des embâcles

Habitats IC dominants à proximité :

- rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*, à environ 110 m
- forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves, à environ 15 m
- forêts d'ormes riveraines et méditerranéennes, à environ 50 m
- forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*, à environ 15 m
- peupleraies alluviales hydroclines (parfois associées à des frênaies plus matures), à environ 75 m

Espèces IC observées :

Apron du Rhône
Castor



2.3. Évaluation préliminaire

Les travaux envisagés dans le cadre des programmes de gestion de la ripisylve et du transport solide visent à limiter les facteurs aggravants des crues au niveau des secteurs à enjeux humains, mais aussi à préserver ou améliorer l'ensemble des composantes des milieux aquatiques et alluviaux afin de répondre aux enjeux environnementaux présents.

L'entretien régulier des milieux aquatiques et alluviaux participe ainsi à l'atteinte des objectifs de la Directive Habitat Faune Flore.

En effet, l'absence d'intervention sur la végétation rivulaire ainsi que sur la morphologie et la dynamique sédimentaire des cours d'eau peut avoir des conséquences impactant la fonctionnalité et l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire :

- fermeture des milieux,
- eutrophisation par incision du lit et abaissement des nappes d'accompagnement,
- diminution de la capacité d'auto-épuration et altération des supports de vie et de reproduction pour la faune aquatique, par absence ou manque de sédiments dans le lit qui dégrade le fonctionnement biologique et physico-chimique de la rivière,
- déconnexion et assèchement de la ripisylve et des milieux alluviaux,
- absence de régénération et vieillissement de la végétation,
- évolution des forêts rivulaires vers des forêts de bois durs,
- déstabilisation de la végétation rivulaire par érosion et affouillement des berges,
- disparition des zones humides,
- apparition et expansion d'espèces invasives,
- disparition de certains habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- etc.

De nombreux éléments ont été pris en compte lors de la définition des stratégies d'intervention :

- inventaire des enjeux environnementaux et des espèces et habitats d'intérêt communautaire (cf. PdG végétation § II.A.4 et § II.B.4) ;
- définition des orientations de gestion de la végétation sur l'ensemble du territoire d'étude dans le respect des enjeux environnementaux (cf. PdG végétation § III.B.1, § III.C et D et PdG transport solide § 3.1) ;
- respect des préconisations générales extraites des « Cahiers d'habitats » Natura 2000 ;
- organisation spatiale et temporelle des travaux afin d'intervenir au minimum, sur de petits linéaires et à des périodes adéquates (cf. PdG végétation tableau de synthèse p.49-50).

Ces éléments, cités dans les plans de gestion de la ripisylve et du transport solide, s'appliquent pour l'ensemble des travaux envisagés. Il convient cependant de préciser les impacts positifs et négatifs potentiels des travaux sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire compris dans les sites Natura 2000.

Il est donc nécessaire de définir les **incidences potentielles** sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire et de présenter les **mesures de suppression et de réduction des incidences** que respecteront le Syndicat Ardèche Claire et les entreprises prestataires.

3. Analyse des incidences et mesures de suppression et de réduction des incidences

3.1. Incidences potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire et mesures de suppression et de réduction des incidences

FAUNE	LOUTRE D'EUROPE	CASTOR D'EUROPE	CHIROPTERES (Minoptère de Schreibers, Rhinolophe euryale, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échançrées, Petit Murin)	OISEAUX
INCIDENCES NÉGATIVES POTENTIELLES : PERTURBATION DE L'ESPÈCE	L'espèce est présente sur tout le linéaire de l'Arèche, la Ligne et la Lande. Son caractère nocturne et craintif et sa faible densité de population permettent d'avancer que les risques de contacts directs sont infimes. Les individus auront tendance à fuir les zones d'intervention pendant les travaux. La perturbation est localisée et temporaire.	Le Castor risque de se déplacer des zones d'intervention pendant les travaux. La perturbation est localisée et temporaire.	Pas d'incidences sur les périodes de chasse, principalement nocturnes. Le Petit Rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Murin de Capaccini et le Murin à oreilles échançrées sont des espèces essentiellement cavernicoles qui hibernent de septembre à mai dans des grottes, tunnels, galeries ; elles ne seront donc pas impactées en période d'hibernation. Certaines espèces nichent souvent en ripisylve (Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échançrées), d'autres hibernent dans les arbres de septembre à avril (Vespertillon de Bechstein, Barbastelle d'Europe). Certaines espèces utilisent les cours d'eau et ripisylves pour se déplacer et chasser (Murin à oreilles échançrées). Certaines espèces peuvent donc être potentiellement perturbées pendant la durée des travaux.	La plupart des espèces d'IC sont migratrices donc absentes en période hivernale, sauf le Grand-Duc (qui peut débuter la nidification en décembre), le Faucon pèlerin et l'Aigle de Bonelli. Ces espèces peuvent être perturbées (bruit, passages) lors des travaux, de façon temporaire et localisée. L'impact est nul pour les autres espèces.
INCIDENCES NÉGATIVES POTENTIELLES : DEGRADATION DE L'HABITAT DE L'ESPÈCE	La Loutre se réfugie dans les souches, embâcles, ronciers, ... Les embâcles peuvent être supprimés lors des travaux afin de diminuer les risques hydrauliques au niveau des secteurs à enjeu. Une partie de son habitat peut donc être potentiellement impacté.	Le Castor utilise des souches d'arbres et des branchages pour se réfugier, abriter l'entrée de son terrier-hutte, le cacher et construire des barrages. Aucune intervention ne sera faite sur ces aménagements. Son habitat direct n'est donc pas impacté.		Les impacts sur l'habitat des différentes espèces sont faibles, temporaires et localisés.
INCIDENCES NÉGATIVES POTENTIELLES : DESTRUCTION D'ESPÈCES				
INCIDENCES POSITIVES POTENTIELLES	Une meilleure gestion de la ripisylve (continuité, diversification des classes d'âges et des espèces) est bénéfique au maintien de l'espèce. → Interventions planifiées en dehors des périodes critiques : - traitement de la végétation et passage d'engins dans le lit majeur des cours d'eau à éviter d'avril à juin, préconisés de juillet à décembre	L'amélioration de la diversité et de la composition végétale des berges devrait permettre d'améliorer le potentiel de nourrissage de l'espèce. → interventions planifiées en dehors des périodes critiques : - traitement de la végétation et passage d'engins dans le lit majeur des cours d'eau à éviter d'avril à juin, préconisés de juillet à décembre	L'amélioration de la diversité et de la composition végétale des berges devrait permettre de favoriser les feuillus et un habitat futur adapté. → Interventions planifiées en dehors des périodes critiques : - traitement de la végétation et passage d'engins dans le lit majeur des cours d'eau à éviter de début avril à novembre	Maintien d'une bonne qualité générale des milieux. → Interventions planifiées en dehors des périodes critiques : - traitement de la végétation et passage d'engins dans le lit majeur des cours d'eau à éviter de mars à septembre (nidification) - travaux d'octobre à février, pendant la période d'hivernage lorsque les oiseaux migrateurs sont absents du territoire - dans les secteurs de présence de l' Aigle de Bonelli (sédentaire), éviter les travaux entre octobre et mai , période de parade et nidification de l'espèce, même si son type d'habitat (falaise et garrigue) est moins soumis aux perturbations
MESURES DE SUPPRESSION DES INCIDENCES	→ observation préalable lors de la préparation des chantiers afin d'éviter au maximum le dérangement de l'espèce → maintien d'une continuité végétale le long des cours d'eau en préservant des îlots de végétation denses non entretenus (zones de refuge type ronciers, arbustes épineux, etc.) → préservation des éléments constitutifs de l'habitat de l'espèce : terriers, caches et refuges potentiels (embâcles, souches, ronces, troncs, etc.)	→ recherche de terriers-hutte et barrages lors de la préparation des chantiers afin de les préserver → préservation , dans la mesure du possible, des zones d'alimentation (saules, peuplier, noisetiers, cornouillers, ormes, aulnes au stade arbutif, ...) et des éléments de son habitat → éviter les perturbations à proximité des terriers potentiels de janvier à mars (période de reproduction) et de mai à juin (période de mise bas)	→ expertise préalable afin d'identifier les arbres gîtes potentiels et les conserver si possible → déboisement des deux rives prescrit → conservation d'un cordon rivulaire → préservation d'une végétation adaptée (agée à sous-bois dense : avec feuillus centennaires et arbres à cavités et en évitant au maximum les grands espaces ouverts), jusqu'à 4 km autour des gîtes pour les Rhinolophes → conservation d'arbres à branchage ouvert pour le Vespertillon à oreilles échançrées	→ des préconisations pourront être apportées sur la préservation des grands arbres (accueil des nids) et le maintien de branches mortes au sol (confection des nids) → préservation , dans la mesure du possible, des zones d'alimentation (arbustes à baies, lierre, ...) ; des zones refuge (arbres à lierre, à cavités, broussailles, arbres morts, ...), des perchoirs , ... → préservation, dans la mesure du possible, des postes de pêche pour le Martin pêcheur (bois morts au-dessus du niveau d'eau)
MESURES DE RÉDUCTION DES INCIDENCES	Un des objectifs du projet est d'améliorer les habitats naturels et donc de favoriser les espèces. Les impacts potentiels sont localisés et temporaires. De plus, grâce aux mesures de précautions envisagées et à l'étendue de l'espèce sur le territoire, son état de conservation n'est pas menacé de façon significative par le projet.	Un des objectifs du projet est d'améliorer les habitats naturels et donc de favoriser les espèces. Les impacts potentiels sont localisés et temporaires. De plus, grâce aux mesures de précautions envisagées et à l'étendue de l'espèce sur le territoire, son état de conservation n'est pas menacé de façon significative par le projet.	Un des objectifs du projet est d'améliorer les habitats naturels et donc de favoriser les espèces. Les impacts potentiels sont localisés et temporaires. De plus, grâce aux mesures de précautions envisagées, l'état de conservation de ces espèces n'est pas menacé de façon significative par le projet et pourrait même être favorisé.	Un des objectifs du projet est d'améliorer les habitats naturels et donc de favoriser les espèces. Les impacts potentiels sont localisés et temporaires. De plus, grâce aux mesures de précautions envisagées, l'état de conservation de ces espèces n'est pas menacé de façon significative par le projet et pourrait même être favorisé.
CONCLUSIONS				

La Loutre est une espèce parapluie. Les mesures envisagées en sa faveur toucheront donc un grand nombre d'espèces inféodées au milieu aquatique et rivulaire : Castor, faune piscicole, Odonates, ...



FAUNE	INSECTES	AMPHIBIENS	POISSONS
<p>INCIDENCES NÉGATIVES POTENTIELLES : PERTURBATION DE L'ESPÈCE</p>	<p>(Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Gomphie à cercoïdes fourchus, Agrion de Mercure, Damier de la Succise, Grand capricorne)</p> <p>Les individus peuvent être impactés par le piétinement en lit mineur mais ce type d'intervention est ponctuel dans le temps et l'espace. La perturbation est localisée et temporaire.</p>	<p>(Sommeur à ventre jaune)</p> <p>Les batraciens sont susceptibles d'être en hibernation lors de la réalisation des travaux ou en migration vers des points d'eau. Ils peuvent être perturbés de façon localisée et temporaire.</p>	<p>(Apron du Rhône, Barbeau méridional, Blageon, Bouvière, Chabot, Toxostome,)</p> <p>Les populations ne sont pas impactées directement par les travaux d'entretien de la végétation mais les individus peuvent potentiellement être impactés par le piétinement ou les interventions en lit mineur.</p>
<p>INCIDENCES NÉGATIVES POTENTIELLES : DÉGRADATION DE L'HABITAT DE L'ESPÈCE</p>	<p>Les interventions sur la ripisylve et dans le lit mineur peuvent avoir un impact sur l'habitat des Odonates.</p> <p>Les interventions directes sur le bois morts et les vieux arbres habités par les espèces xylophages entraînent la destruction d'une partie du peuplement.</p>	<p>Les batraciens hibernent sous terre, sous des pierres, des feuilles mortes ou dans les racines d'un arbre. Leur habitat peut être impacté par les travaux en berge.</p>	<p>Un changement radical de la structure végétale de la ripisylve peut entraîner une modification des conditions de vie (ensoleillement plus fort, réchauffement de l'eau, ...). La traversée d'engins en lit mineur peut entraîner la mise en suspension de particules fines qui pourraient colmater les frayères. Une partie de l'habitat est donc potentiellement impactée.</p>
<p>INCIDENCES NÉGATIVES POTENTIELLES : DESTRUCTION D'ESPÈCES</p>	<p>L'amélioration de la diversité végétale, de la mosaïque de milieu et de la qualité des cours d'eau, ainsi que la gestion des espèces envahissantes, devraient permettre de favoriser des espèces adaptées et un habitat futur adéquat.</p>	<p align="center">/</p> <p align="center">Aucune destruction d'espèce ne devrait être engendrée par les travaux</p>	<p>La conservation d'une végétation adaptée - voire l'amélioration de la diversité et de la composition végétale des berges - permet de maintenir une bonne qualité générale du milieu aquatique (eau moins acide, moins de ruissellement, plus d'insectes, plus de caches sous berge, etc.).</p>
<p>MESURES DE SUPPRESSION DES INCIDENCES</p>	<p>→ Interventions planifiées en dehors des périodes critiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement de la végétation et passage d'engins aux abords des zones humides (moins de 5 m) à éviter d'avril à juillet (émergence des Odonates notamment) 	<p>→ Interventions planifiées en dehors des périodes critiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement de la végétation et passage d'engins aux abords des zones humides (moins de 5 m) à éviter de février à juillet (période de reproduction) 	<p>→ Interventions planifiées en dehors des périodes critiques : le traitement de la végétation et les traversées d'engins dans la rivière sont pros crites de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mars à mai pour l'Apron, sur l'Arèche d'Aubenas à la confluence - octobre à avril pour la Truite fario, sur les cours d'eau de 1ère catégorie piscicole - mars à mai pour le Chabot, sur l'Arèche amont - mai à juillet pour le Barbeau méridional, sur l'Auzon et l'Blie - mars à mai pour le Blageon - avril à juin pour l'Alose, sur l'Arèche de Sous-Roche à la confluence - mai à juillet pour le Toxostome, sur l'Arèche d'Aubenas à la confluence - avril à août pour la Bouvière, sur l'Arèche aval - avril à juin pour la Lamproie <p>Les interventions sont donc préconisées sur la période octobre-avril, sauf pour la Truite Fario en 1^{ère} catégorie piscicole, pour laquelle des mesures de réduction des incidences seront mises en œuvre (cf. ci-dessous).</p>
<p>MESURES DE RÉDUCTION DES INCIDENCES</p>	<p>→ gestion équilibrée de la ripisylve afin de répondre aux exigences variées des différentes espèces : milieux ouverts pour le Damier de la Succise et l'Agrion de Mercure / ripisylves denses et abondantes pour la Cordulie splendide, la Cordulie à corps fin et le Gomphie à cercoïdes fourchus</p> <p>→ préservation d'une diversité des essences : islières arbutives hautes pour le Gomphie à cercoïdes fourchus / ligneux avec troncs d'arbres à proximité de l'eau pour la Cordulie splendide et la Cordulie à corps fin / chênes sénescents, arbres morts sur pieds ou bois morts au sol pour le Grand capricorne</p> <p>→ préservation, dans la mesure du possible, des zones refuge (embâcles, ...)</p>	<p>→ visites préalables aux chantiers</p> <p>→ éviter les rémanents dans les mares</p> <p>→ éviter les opérations intensives</p> <p>→ ne pas remanier les berges</p> <p>→ localiser les secteurs de débardage</p>	<p>→ observation préalable lors de la préparation des chantiers afin de repérer les zones de frayères</p> <p>→ limitation des interventions aux abords des cours d'eau, au niveau des zones de frayères des Truites fario, Chabots et Barbeau truite</p> <p>→ conservation d'un cordon rivulaire</p> <p>→ préservation, dans la mesure du possible, des zones refuge (souches des arbres abattus en pied de berge, ...)</p>
<p>CONCLUSIONS</p>	<p>Un des objectifs du projet est d'améliorer les habitats naturels et donc de favoriser les espèces. Les impacts potentiels sont localisés et temporaires. De plus, grâce aux mesures de précautions envisagées, l'état de conservation de ces espèces n'est pas menacé de façon significative par le projet et pourrait même être favorisé.</p>	<p>Un des objectifs du projet est d'améliorer les habitats naturels et donc de favoriser les espèces. Les impacts potentiels sont localisés et temporaires. De plus, grâce aux mesures de précautions envisagées, l'état de conservation de ces espèces n'est pas menacé de façon significative par le projet.</p>	<p>Un des objectifs du projet est d'améliorer les habitats naturels et donc de favoriser les espèces. Les impacts potentiels sont localisés et temporaires. De plus, grâce aux mesures de précautions envisagées, l'état de conservation de ces espèces n'est pas menacé de façon significative par le projet.</p>

FAUNE	ECREVISSE A PIEDS BLANCS	CISTUDE D'EUROPE	MULLETTE EPAISSE
INCIDENCES NÉGATIVES POTENTIELLES : PERTURBATION DE L'ESPÈCE	Les individus sont potentiellement moins perturbés par les travaux en journée car ils ont une activité plutôt nocturne, sont généralement cachés dans un abri en journée. Ils peuvent être impactés par le piétinement et par la transmission de la peste de l'Ecrevisse (aphanomycose). L'espèce est moins perturbée lors des interventions diurnes.	Le seul secteur de présence connu se trouve dans la boucle de Chauzon. Les Cistudes hibernent d'octobre à mars, sous la vase dans les étangs. Elles peuvent être perturbées de façon localisée et temporaire.	Une seule population a été observée avec peu d'individus (a priori 13 en 2008). Elle est localisée sur le secteur aval des gorges de l'Arèche. L'espèce peut être perturbée de façon localisée et temporaire.
INCIDENCES NÉGATIVES POTENTIELLES : DÉGRADATION DE L'HABITAT DE L'ESPÈCE	L'espèce est potentiellement présente sur un seul chantier, sur la Bourges, où les travaux portent exclusivement sur la ripisylve. L'impact sur l'habitat aquatique est limité.	Son habitat peut être impacté par les travaux en berge.	Son habitat peut être perturbé par les travaux de gestion du transport solide.
INCIDENCES NÉGATIVES POTENTIELLES : DESTRUCTION D'ESPÈCES	Aucune destruction d'espèce ne devrait être engendrée par les travaux		
INCIDENCES POSITIVES POTENTIELLES	L'amélioration de la composition végétale (coupe des résineux, gestion des espèces envahissantes) permet de favoriser l'espèce car elle est sensible à l'acidification de l'eau et car elle apprécie le potentiel d'habitats qui offrent les ripisylves bien constituées, d'aulnes notamment (ombre, caches sous berges, ...).	Le maintien de zones humides (mares, étangs, ...) et de zones ouvertes est favorable à l'espèce.	L'amélioration du transport solide permet d'améliorer l'habitat de l'espèce.
MESURES DE SUPPRESSION DES INCIDENCES	→ Interventions planifiées en dehors des périodes critiques : - travaux à éviter d'octobre à novembre (reproduction)	→ Interventions planifiées en dehors des périodes critiques : - travaux à éviter de mars à octobre (reproduction + ponte de mai à juillet)	/
MESURES DE RÉDUCTION DES INCIDENCES	→ désinfection systématique des engins et du matériel et progression de l'amont à l'aval afin d'éviter la propagation de l'aphanomycose → limiter les dépôts de bois dans le lit mineur afin d'éviter le ralentissement de l'eau par formation d'embâcles et l'élévation de la température → éviter la traversée d'engins et le piétinement afin d'éviter la mise en suspension de matériaux → éviter la destruction des berges naturelles composées de saules et aulnes	→ visites préalables aux chantiers pour identifier d'éventuels sites de ponte → éviter les rémanents dans les mares → ne pas remanier les berges → localiser les secteurs de débardage	→ éviter la mise en suspension de matériaux dans l'eau car cela altère la respiration et l'alimentation de l'espèce sur de grandes distances
CONCLUSIONS	Un des objectifs du projet est d'améliorer les habitats naturels et donc de favoriser les espèces. Les impacts potentiels sont localisés et temporaires. De plus, grâce aux mesures de précautions envisagées, l'état de conservation de cette espèce n'est pas menacé de façon significative par le projet.	Un des objectifs du projet est d'améliorer les habitats naturels et donc de favoriser les espèces. Les impacts potentiels sont localisés et temporaires. De plus, grâce aux mesures de précautions envisagées, l'état de conservation de cette espèce n'est pas menacé de façon significative par le projet.	Un des objectifs du projet est d'améliorer les habitats naturels et donc de favoriser les espèces. Les impacts potentiels sont localisés et temporaires. De plus, grâce aux mesures de précautions envisagées, l'état de conservation de cette espèce n'est pas menacé de façon significative par le projet.

Incidences positives potentielles pour l'ensemble des espèces :

Les travaux sur la végétation et les atterrissements peuvent avoir un impact négatif à court terme sur les espèces d'IC mais, sur le long terme, ils ont aussi un rôle bénéfique de maintien de la biodiversité et de conservation d'une dynamique naturelle ; ils limitent la banalisation du milieu.

Mesures de réduction des incidences valables pour l'ensemble des espèces :

- Compte tenu de la forte potentialité de cohabitation de toutes ces espèces sur une même zone, le maintien d'une importante diversité faunistique et d'une mosaïque de milieu permettra d'offrir un milieu de vie adapté à toutes les espèces. Les travaux réalisés dans le cadre de ce programme seront entrepris dans cet objectif, au travers d'interventions ponctuelles et raisonnées permettant de maintenir une continuité végétale tout en évitant la fermeture complète des milieux. Toutefois, des dispositions spécifiques (période d'intervention, maintien d'essences particulières, etc.) seront prises sur des secteurs où certaines espèces sont localisées de manière précise (Ecrevisse à pieds blancs, Sonneur à ventre jaune, Cistude d'Europe, ...).
- Les techniciens du Syndicat réalisent un important travail d'observation des sites lors de la préparation des chantiers. De même, une observation est effectuée par l'entreprise prestataire avant le démarrage des travaux (nids sur les hauts jets, cavités dans les arbres, arbres morts et dégarnis, terriers, catiches, etc.).
- Les chantiers localisés dans un périmètre Natura 2000 feront en plus l'objet d'une visite de préparation de chantier avec un interlocuteur technique de la structure animatrice, afin d'adapter au mieux le détail des travaux aux espèces présentes sur site.
- Certaines espèces apprécient des ripisylves denses (ex. Loutre, petit Rhinolophe, Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Gomphe à cercoïdes fourchus, Cincle, Martin pêcheur, ...) alors que d'autres tels que les peuplements aquatiques (ex. Blageon, Barbeau, Ecrevisses à pieds blancs, ...) ou certains insectes nécessitent un entretien léger afin d'éviter l'embâclement et l'envasement. Des zones ensoleillées sont aussi à maintenir car favorables aux amphibiens (Triton, Sonneur à ventre jaune, ...) et reptiles (Cistude d'Europe, ...). Les exigences variées des différentes espèces nécessitent donc de maintenir, sur un même site, des zones denses et d'autres plus ouvertes.
- Débardage à cheval dans la mesure du possible.
- Limitation du nombre de traversée d'engins et nettoyage des roues pour éviter la dispersion d'espèces envahissantes.
- Les travaux seront réalisés lors de périodes adaptées à la physiologie et au cycle de vie des espèces présentes sur la zone d'intervention.
- Les interventions sont ponctuelles dans le temps et l'espace.
- Le Syndicat veille à ce que les entreprises utilisent les matériels les plus adaptés à la préservation de l'environnement : machines entretenues régulièrement, en excellent état de fonctionnement (étanchéité, niveau sonore conforme, etc.) et utilisation d'huiles de chaîne biodégradables.

3.2. Incidences potentielles sur les habitats d'intérêt communautaire et mesures de suppression et de réduction des incidences

CODE N2000	LIBELLÉ N2000	PERTURBATION OU DÉGRADATION DE L'HABITAT	DÉSTRUCTION D'HABITAT	MESURES DE SUPPRESSION DES INCIDENCES	MESURES DE RÉDUCTION DES INCIDENCES	CONCLUSIONS
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Cet habitat est composé d'herbiers pionniers aquatiques. Il est présent uniquement sur le site B5, avec de faibles superficies occupées dans des vasques et est très fragmentaire. Pas d'actions directement liées à cet habitat mais potentiellement à proximité. Les impacts potentiels sont donc limités.	Aucune	Non-intervention	→ Identifier et éviter les espèces constitutives de l'habitat (Characées) lors des opérations de gestion afin de conserver ces espèces dans la mesure du possible.	Les impacts sont temporaires et très localisés et minimisés par les mesures de réduction des incidences. Le maintien des fonctionnalités hydrauliques est favorable à cet habitat. L'état de conservation de cet habitat n'est pas menacé de façon significative par le projet.
3150	Lacs eutrophiés naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Cet habitat est composé de macrophytes enracinés et non enracinés éventuellement associés à des Lentilles d'eau ou de grands macrophytes flottants. Pas d'actions directement liées à cet habitat mais potentiellement à proximité.	Aucune	Non-intervention	→ Identifier et éviter les espèces constitutives de l'habitat lors des opérations de gestion afin de conserver ces espèces dans la mesure du possible.	Les impacts sont temporaires et très localisés et minimisés par les mesures de réduction des incidences. L'état de conservation de cet habitat n'est pas menacé de façon significative par le projet.
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	Ces secteurs ouverts constitués de bancs de galets et sables sont composés d'une végétation pionnière herbacée et sont fréquemment remaniés par les crues. Cet habitat sera concerné par les travaux sur les atterrissements.	Localisée et temporaire mais bénéfique à moyen terme à la dynamique et donc au maintien de l'habitat.	Non-intervention non compatible avec les objectifs de gestion du transport solide.	→ Identifier et éviter les espèces constitutives de l'habitat lors des opérations de gestion afin de conserver ces espèces dans la mesure du possible. La gestion des espèces envahissantes devrait favoriser les espèces constitutives de l'habitat et donc lui être bénéfique. Les opérations sur les atterrissements sont bénéfiques à cet habitat en permettant de maintenir la dynamique du cours d'eau.	L'état de conservation de cet habitat n'est pas menacé de façon significative par le projet.
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	Cet habitat des eaux courantes à système karstique est composé d'une végétation aquatique submergée de renoules, potamois, callitriches, ... Il subit d'importantes variations du niveau d'eau. Pas d'actions directement liées à cet habitat mais potentiellement à proximité.	Aucune	Non-intervention	→ Identifier et éviter les espèces constitutives de l'habitat lors des opérations de gestion afin de conserver ces espèces dans la mesure du possible.	Les impacts sont temporaires et très localisés et minimisés par les mesures de réduction des incidences. L'état de conservation de cet habitat n'est pas menacé de façon significative par le projet.
3280-1	Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Cet habitat se rencontre au bord de l'Arèche et de l'Isbe, sur les plages où le courant très ralenti dépose des limons, sables et débris organiques fins. Il est composé d'une végétation pionnière et herbacée ayant besoin d'une fluctuation du niveau d'eau. Faute de rajeunissement pas les crues, cet habitat évolue vers le 3280-2. Impact potentiel par piélinement, passage d'engins et travaux de gestion du transport solide.	Localisée et temporaire	Non-intervention non compatible avec les objectifs de gestion du transport solide.	→ Identifier et éviter les espèces constitutives de l'habitat lors des opérations de gestion afin de conserver ces espèces dans la mesure du possible. → Pas de coupes à blanc.	Les impacts sont temporaires et localisés et minimisés par les mesures de réduction des incidences. La gestion des espèces envahissantes devrait favoriser les espèces constitutives de cet habitat, particulièrement sensible au développement des espèces exotiques envahissantes, et donc lui être bénéfique. L'état de conservation de cet habitat n'est pas menacé de façon significative par le projet.

CODE N2000	LIBELLÉ N2000	PERTURBATION OU DÉGRADATION DE L'HABITAT	DESTRUCTION D'HABITAT	MESURES DE SUPPRESSION DES INCIDENCES	MESURES DE RÉDUCTION DES INCIDENCES	CONCLUSIONS
3280-2	Formations pionnières à <i>Salix</i> dominant, régulièrement rajeunies par les crues	Fourrés de saules arbutifs, dominés par le saule drapé et le saule pourpre, généralement situés sur le front actif des crues et éventuellement sur des terrasses alluviales pauvres. Présent sur l'aval Ardèche. Impact potentiel par piétinement, passage d'engins et travaux de gestion du transport solide.	Aucune	Non-intervention non compatible avec les objectifs de gestion du transport solide.	→ Identifier et éviter les espèces constitutives de l'habitat lors des opérations de gestion afin de conserver ces espèces dans la mesure du possible. → Pas de coupes à blanc.	Les impacts sont temporaires et localisés et minimisés par les mesures de réduction des incidences. La gestion des espèces envahissantes devrait favoriser les espèces constitutives de l'habitat et donc lui être bénéfique. La diversification des classes d'âges est bénéfique à l'habitat. L'état de conservation de cet habitat n'est pas menacé de façon significative par le projet.
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	Végétations liées aux cours d'eau temporaires du domaine méditerranéen. Impact potentiel par piétinement, passage d'engins et travaux de gestion du transport solide.	Aucune	Non-intervention	→ Identifier et éviter ces secteurs fragiles.	Les impacts sont temporaires et localisés et minimisés par les mesures de réduction des incidences. La gestion des espèces envahissantes devrait favoriser les espèces constitutives de l'habitat et donc lui être bénéfique. L'état de conservation de cet habitat n'est pas menacé de façon significative par le projet.
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Cet habitat se trouve en bordure de cours d'eau et est fortement soumis aux variations de la nappe. Impact potentiel par piétinement, passage d'engins et travaux de gestion du transport solide.	Aucune	Non-intervention	→ Identifier et éviter les espèces constitutives de l'habitat lors des opérations de gestion afin de conserver ces espèces dans la mesure du possible.	Les impacts sont temporaires et localisés et minimisés par les mesures de réduction des incidences. La gestion des espèces envahissantes devrait favoriser les espèces constitutives de l'habitat et donc lui être bénéfique. L'état de conservation de cet habitat n'est pas menacé de façon significative par le projet.
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> *	Forêts riveraines des cours d'eau, soumises à des crues régulières. Impact potentiel par passage d'engins.	Aucune	Non-intervention non compatible avec les objectifs de gestion du transport solide.	→ Identifier et éviter les espèces constitutives de l'habitat lors des opérations de gestion afin de conserver ces espèces dans la mesure du possible. → Pas de coupes à blanc. → Utilisation du câble-treuil ou débarbage à cheval à favoriser afin de limiter l'impact sur les sols et la pénétration des engins à l'intérieur des peuplements.	Les impacts sont temporaires et localisés et minimisés par les mesures de réduction des incidences. La gestion des espèces envahissantes devrait favoriser les espèces constitutives de l'habitat et donc lui être bénéfique. L'état de conservation de cet habitat n'est pas menacé de façon significative par le projet.
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Formations arborées rivulaires dominées par des ligneux à bois tendres, sur substrats alluviaux évolués et nappe d'eau souterraine permanente. Evoluent naturellement vers un développement d'essences à bois dur : cas des « Forêts d'ormes riveraines et méditerranéennes » près de la confluence Ardèche/Rhône. Impact potentiel par piétinement et passage d'engins.	Aucune	Non-intervention dans la mesure du possible.	→ Identifier et éviter les espèces constitutives de l'habitat lors des opérations de gestion afin de conserver ces espèces dans la mesure du possible. → Pas de coupes à blanc. → Utilisation du câble-treuil ou débarbage à cheval à favoriser afin de limiter l'impact sur les sols et la pénétration des engins à l'intérieur des peuplements.	Les impacts sont temporaires et localisés et minimisés par les mesures de réduction des incidences. Les travaux permettent même une certaine diversification et la dynamisation de l'habitat. La gestion des espèces envahissantes devrait favoriser les espèces constitutives de l'habitat et donc lui être bénéfique. L'état de conservation de cet habitat n'est pas menacé de façon significative par le projet.

Incidences positives potentielles pour l'ensemble des habitats :

- Amélioration de l'état de la ripisylve.
- Les travaux sur la végétation et les atterrissements peuvent avoir un impact négatif à court terme sur certains habitats d'IC mais, sur le long terme, ils ont aussi un rôle bénéfique de maintien de la biodiversité et de conservation d'une dynamique naturelle ; ils limitent la banalisation du milieu.
- La dévégétalisation et la scarification des atterrissements permettent de redynamiser les bancs fixés ou en cours de fixation par la végétation. Les habitats sont ainsi diversifiés et certains peuvent être favorisés (ex. 3250 Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*).
- Les opérations d'amélioration de la ripisylve sous forme d'éclaircie (par le haut notamment) permettent de diversifier l'étagement des strates, de favoriser les essences du cortège et d'éviter la banalisation de ces milieux par des espèces envahissantes.
- Interventions limitées sur les espèces autochtones et élimination prioritaire des espèces végétales envahissantes dans le cas où elles peuvent être concurrencées par des espèces indigènes (cf. PdG végétation § IV.B).

Mesures de réduction des incidences valables pour l'ensemble des habitats :

- Les chantiers localisés dans un périmètre Natura 2000 feront l'objet d'une visite de préparation de chantier avec un interlocuteur technique de la structure animatrice, afin d'adapter au mieux le détail des travaux aux habitats présents sur site.
- Débardage à cheval dans la mesure du possible.
- Limitation du nombre de traversée d'engins et nettoyage des roues pour éviter la dispersion d'espèces envahissantes.
- L'intégralité de la surface d'un atterrissement ne sera pas traitée systématiquement (dévégétalisation et scarification) afin de conserver des « patchs écologiques » au sein du banc pour maintenir une certaine diversité.
- Dans le cas où la densité de végétation fixée n'est pas atteinte en épargnant les espèces autochtones, la poursuite du traitement se fera en éliminant prioritairement les arbres pouvant entraîner des perturbations hydrauliques (embâclement, bouchons, etc.) et les essences majoritairement présentes (pour favoriser leur diversité).
- Les interventions sont ponctuelles dans le temps et l'espace.
- Le Syndicat veille à ce que les entreprises utilisent les matériels les plus adaptés à la préservation de l'environnement : machines entretenues régulièrement, en excellent état de fonctionnement (étanchéité, niveau sonore conforme, etc.) et utilisation d'huiles de chaîne biodégradables.

4. Conclusions des incidences du projet

30 chantiers de gestion de la ripisylve sont programmés dans des sites Natura 2000, dont la plupart (17 chantiers) sur le site « Moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras », et 7 chantiers de gestion du transport solide sont programmés, uniquement dans les sites « Moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras » et « Basse Ardèche Urgonienne ».

Les interventions sur la végétation sont ponctuelles dans l'espace (faible linéaire de cours d'eau) et le temps (chantiers réalisés sur de courtes périodes, généralement moins de 10 jours, et avec une fréquence de retour égale ou supérieure à 3 ans).

De plus, les chantiers sont réalisés sur des linéaires inférieurs à 1,8 km, sachant que la grande majorité ne dépasse pas les 500 m. Ce choix de gestion permet de préserver les habitats (intervention localisée sur une petite portion des habitats) et les espèces (possibilité de déplacement vers les nombreuses zones non concernées par les travaux).

Un seul chantier présente un linéaire de 3,5 km (boucle de Chauzon, communes de Balazuc, Pradons et Chauzon) mais il s'agit d'opérations localisées de traitement de la végétation, très ponctuelles, sur des arbres isolés. Ces interventions ont donc un impact très faible voire nul et ne sont pas considérées comme chantier en tant que tel.

Le premier principe d'intervention appliqué par le Syndicat Ardèche Claire est la non-intervention, c'est-à-dire qu'un chantier n'est programmé qu'en présence d'enjeux identifiés.

En outre, de manière générale, les travaux programmés vont favoriser des milieux fonctionnels et adaptés aux conditions du milieu. Certaines actions vont même être bénéfiques aux habitats et espèces avec par exemple la lutte ciblée contre les espèces envahissantes, le maintien de la continuité écologique, l'amélioration de la diversité (d'espèces, d'âges, de strates, ...) dans les boisements, etc.

De plus, les travaux de gestion du transport solide vont permettre d'éviter la déconnexion et l'assèchement de la ripisylve et des milieux alluviaux et de favoriser leur dynamique naturelle.

Les perturbations et dégradations potentielles sont localisées dans le temps et l'espace et seront minimisées par les mesures de suppression et de réduction des incidences envisagées.

Certains habitats seront forcément perturbés momentanément par les travaux mais, sur le long terme, ils permettent de maintenir une dynamique naturelle et de retrouver les habitats caractéristiques de nos cours d'eau.

En conclusion, la mise en œuvre des plans de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau et du transport solide du sous bassin-versant de l'Ardèche (2017-2023) ne sont pas susceptibles de menacer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire de façon significative au vu des mesures prises par le Syndicat Mixte Ardèche Claire.